

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 30 (1945)  
**Heft:** 6-7

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50, Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.

## Le 42<sup>me</sup> Congrès Raiffeisen Suisse

les 13 et 14 Mai 1945

à

**LUCERNE**



Tenu sous le signe de la fin des hostilités le 42<sup>me</sup> Congrès Raiffeisen suisse a été une imposante manifestation de reconnaissance et d'allégresse.

Reconnaissance envers Dieu, gratitude à notre Armée, à nos Autorités, à notre Peuple.

Allégresse de voir enfin s'effacer le cauchemar de la guerre.

Le Congrès a été ainsi une manifestation de joie nationale.

Mais il a été par dessus tout une manifestation d'espérance et de promesse Raiffeisenistes à l'aube d'une ère nouvelle.

Espérance qu'autorise la fidélité des raiffeisenistes aux principes chrétiens de l'amour du prochain, de la solidarité, de l'entraide.

Promesse solennelle des raiffeisenistes suisses de mettre leur œuvre, toujours plus robuste et



dynamique, au service du pays dans les années qui vont suivre, où la véritable coopération sera plus nécessaire que jamais.

Telle est, brièvement, la haute signification du Congrès Raiffeisen de la Paix, auquel ont pris part 1300 délégués accourus des 22 cantons de la Suisse.

## Préambule

Les premiers trains du dimanche matin amènent déjà des flots de délégués. Des uns se sont mis en route avant l'aube pour accomplir leur pèlerinage au grand rassemblement raiffeiseniste. L'organisation du Congrès est réglée avec soin. Aussi les congressistes n'ont aucune peine à fixer le côté pratique de leur visite. Un bureau de renseignements fonctionne sans interruption à proximité immédiate de la gare, où ils peuvent obtenir, de la meilleure grâce, tous les compléments d'information voulus. Ayant en poche des circulaires détaillées, plan et horaire, guides et dépliants obligeamment fournis par l'Union, ils trouvent facilement l'Hôtel qui leur est assigné, qui les accueille avec empressement. Durement éprouvée par la guerre, l'hôtellerie de la ville veut conserver sa bonne réputation.

Deux jours durant, les visiteurs se mêleront à la foule, arborant fièrement l'insigne du Congrès : le lion de Lucerne, symbole de la fidélité helvétique. On les rencontre partout à la recherche des curiosités qui font le charme de la cité. Ils profitent de l'après-midi du dimanche pour organiser par groupes des excursions sur le lac puis au Righi ou au Burgenstock d'où ils mesurent la richesse des panoramas de la Suisse centrale. Lucerne et ses environs enchanteurs ont su exercer leurs attraits.

## Premières séances de travail

Le dimanche matin déjà, les *Conseils de l'Union* tenaient séance officielle à l'Hôtel « Schweizerhof » et prenaient les dispositions avant la grande revue.

A 16 h. 30, au Palais des Congrès, le *Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement* se réunit et à 17 h. s'ouvre la *3<sup>me</sup> Assemblée générale* de cette organisation dont les rapports vont montrer la place importante qu'elle occupe et le rôle utile qu'elle joue.

Nous aurons l'occasion de relater, dans un prochain numéro et dans tous les détails, les délibérations de cette réunion. Disons d'emblée que la Coopérative de cautionnement a fait ses preuves : elle a maintenant droit de cité. Elle a démontré ses services auxquels on a toujours plus recours, la prudence de ses organes d'administration, sa volonté d'élargir encore son champ d'activité fructueuse.

## La soirée de réception

Selon le programme, le Congrès débute officiellement par ce traditionnel rendez-vous que l'on attend toujours avec le plus vif intérêt. La moderne et spacieuse salle du Palais des Congrès peut à peine contenir les 1200 personnes qui s'y pressent. Délicatement décorée de fleurs et de verdure, elle est spécialement aménagée de façon que, de chaque place, on puisse jouir de la succession des tableaux qui vont se dérouler aux yeux des spectateurs.

Une ambiance de fête est tôt créée entre tous les arrivants de toutes les contrées de la Suisse, par groupes, autour des fanions cantonaux, image parfaite du Pays où, malgré la diversité des langues ne vibre qu'une seule âme, celle de la Patrie. Elle est d'ailleurs présente par son emblème : l'immense croix blanche drapée de pourpre fait toile de fond et semble étendre ses bras protecteurs sur l'assistance.

Si les yeux sont d'abord ravis, il y en aura également pour les oreilles et pour le cœur. Les souhaits de bienvenue s'intercallent dans les productions musicales des sociétés artistiques les plus réputées de la Ville-Lumière.

Tour à tour, un orchestre, puis un chœur d'enfants aux voix argentines, chantant des mélodies typiques du pays dans les quatre langues nationales, comblent de joie les compatriotes de toutes les régions. C'est encore un chœur d'hommes qui fait entendre la puissance de ses voix graves et sonores et enfin, très applaudi, le club des jodlers dans ses chansons caractéristiques de nos contrées alpestres.

Encadrées d'aussi riches productions, les fleurs de rhétorique bénéficient d'une atmosphère particulière. A tout Seigneur, tout honneur ! *M. le directeur Heuberger*, souhaite la plus cordiale bienvenue à l'assistance, s'adressant tour à tour et dans leur idiome national, aux délégués des quatre régions linguistiques du pays. Il a des mots tout particulièrement aimables pour les délégués romands :

Messieurs, chers Confédérés,  
Raiffeisenistes de la Suisse romande,  
Chers amis,

A vous va mon salut cordial,  
A vous va mon souhait particulier de bienvenue.

**Friede — Paix — Pace — Pasch**

En toute langue le plus doux, le plus beau des mots.

Ce cri de délivrance, des millions de poitrines l'ont poussé ces jours derniers, dans le monde entier.

Paix. Mot d'allégresse, mot divin, pour nous surtout raiffeisenistes suisses dont la devise est l'amour du prochain,

pour nous citoyens d'un pays privilégié, où des peuples de races, de langues différentes, vivent harmonieusement, sous le signe

**Paix — Concorde — Solidarité.**

Raiffeisenistes !

Nous sommes ici sur un sol historique. C'est à Lucerne, il y a de cela 43 ans, que le pionnier Traber, à la tête de 22 valeureux raiffeisenistes de la première heure, a fondé notre Union Raiffeisen suisse.

Et c'est à Lucerne qu'il nous est donné de célébrer aujourd'hui, entre raiffeisenistes, le plus grand événement historique de notre existence : l'avènement d'une nouvelle paix en Europe.

Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il a daigné épargner à notre patrie les horreurs de la guerre. Nous remercions notre armée, nos autorités civiles.

Et nous le faisons avec d'autant plus d'allégresse que nous avons le sentiment d'avoir toujours accompli fidèlement notre devoir de citoyen.

Nous le faisons également dans la joie et la satisfaction que nous procure le rayonnement actuel du raiffeisenisme, notre œuvre de solidarité et d'entraide.

Je vous salue raiffeisenistes qui êtes venus de tous les coins du pays.

Chers amis du beau Léman, du Rhône, de la Sarine et du Jura, soyez les bienvenus au bord du lac des Quatre Cantons !

S'adressant aux raiffeisenistes de la Suisse alémanique, M. Heuberger poursuit :

Miteidgenossen, wir grüssen Euch, im Zeichen des Friedens.

**Einigkeit und Geschlossenheit** haben unser Land im Weltkrieg stark und widerstandsfähig gemacht.

Einigkeit, Geschlossenheit und Grundsatztreue haben das Raiffeisenwerk zur Blüte gebracht.

Gestärkt geht unser Selbsthilfewerk aus der 2. Weltkriegsperiode hervor. Christlicher Solidarismus hat sich bewährt.

Wir waren tapfer und treu im Durchhalten, wir wollen es sein im Zeichen des Friedens.

M. Heuberger n'oublie pas les jeunes amis du Tessin :

Confederati Ticinesi ! Vi porgiamo la mano, vi mettiamo a disposizione le nostre esperienze di quarant'anni. Bisogna che il popolo ticinese, che sta in continua e dura lotta per la sua esistenza, goda anche gli avvantaggi delle casse rurali. **Mutuo soccorso, fiducia e disciplina** e una felice riuscita dell'opera è assicurata.

Confederati di oltre Gottardo ! Sieti benvenuti nell'Unione Svizzera di Raiffeisen.

Evviva il Ticino ! Evviva l'idea Raiffeisen nella Svizzera Italiana !

Et M. Heuberger de saluer enfin les représentants des vallées romanches :

Il Grischun romontsch demuossa presentamein la pli gronda activitad de tutta la Svizzera. L'autonomia comunala anfla siu triunf en l'atgna banca de vischnaunca. Libertad ed independenza ein aschia garantidas.

Nies cor batta per vus e per vies lungatg. La cassa de Raiffeisen ei in sustegn era per la viarva romontscha.

Salid a vus, umens della Surselva, d'Engiadina e specialmein a vus della schi lontana Val Müstair.

Viva la Grischu, e viva il patratg raiffeisen en tiara Grischuna !

Cette adresse si chaleureuse dans les dialectes nationaux est vraiment le salut du pays qu'on applaudit frénétiquement.

La Fédération de la Suisse centrale apporte ensuite son message par la voix de son vice-président *M. A. Buchli* de Root (Lucerne). Les actifs raiffeisenistes des bords du lac des 4 Cantons sont fiers, dit-il, d'accueillir les délégations de toute la Suisse sur le sol sacré de la Patrie où le mouvement Raiffeisen prend de fortes racines.

La ville de Lucerne réserve également une chaleureuse réception à ses visiteurs et le leur dit de la façon la plus gracieuse de la bouche de son président, *M. le conseiller national le Dr Wey* :

Quand de bons et fidèles amis viennent à Lucerne, nous aimons leur offrir le meilleur de ce que nous possédons : notre beau temps proverbial. Nous vous remercions d'avoir bien voulu revenir dans nos murs. Lucerne, ville touristique, souffre des répercussions des temps présents. Elle est reconnaissante à ses hôtes.

Lucerne est une vieille ville. Si vous venez à Lucerne par le lac, vous voyez à gauche la Tour de l'eau. Cette tour existait déjà en 1332, lorsque Lucerne fut admise dans la Confédération. Une année plus tard, nos ancêtres construisirent le vieux pont. Ils réussirent alors ce tour de force : ils payèrent leur pont comptant ! Je sais que c'est là un langage qui fait impression aux administrateurs des Caisses Raiffeisen. Hélas, ces temps heureux sont révolus ! Vous attribuez une attention spéciale à la question du crédit, tout particulièrement du petit crédit et du crédit social. C'est là quelque chose de nécessaire. Et si notre pays veut garantir son existence, il doit s'organiser selon les principes de solidarité. Vous êtes tous de bons Confédérés, et c'est pourquoi nous vous tendons aujourd'hui fraternellement la main.

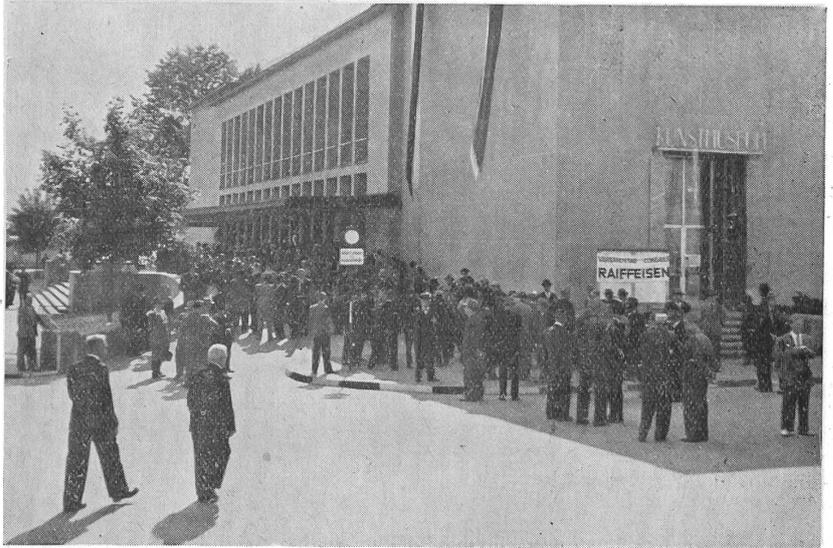
J'ai lu et entendu que votre Union a été fondée à Lucerne il y a 43 ans par seulement 22 citoyens courageux. Lorsque les vieux Lucernois bâtirent leur vieux pont, ils y inscrivirent au frontispice la devise que l'on peut lire encore aujourd'hui et qui a le sens suivant :

Même si les débuts sont modestes,  
La fin de l'œuvre sera grande.

N'est-ce pas là ce qui est advenu de votre Union ? Minuscule au début, elle est aujourd'hui forte et puissante. Restez fidèles à votre idéal. Vous servirez par là la Patrie : une Patrie qui mérite d'être servie, honorée, aimée. Que Dieu vous protège et vous aide.

Les délégués de la Suisse romande sont tellement enchantés de l'aimable accueil qui leur est fait qu'un des leurs, *M. Samuel Chevalley*, député, Chexbres (Vaud) traduit leurs sentiments rappelant le lumineux souvenir emporté du Congrès de Montreux. Il porte son toast à la Ville-Lumière, au raiffeisenisme et à la Patrie, paraphrasant notre cantique patriotique :

Terre des monts neigeux,  
Pour toi jusques aux cieus  
Montent nos voix !



Le fourmillement des délégués devant le Palais des congrès.

Et pour compléter le concert de louanges et de foi, *M. le Dr Riva* de Lugano se fait l'interprète des raiffeisenistes de langue italienne et *M. Quinter*, Truns (Grisons), celui des congressistes romanches et confirment l'attachement des populations tessinoises et grisonnes à la cause du mutualisme dont elles attendent le plein épanouissement.

Et la soirée de réception touche à sa fin ! Tant par les productions artistiques que par le ton des discours et la noble tenue des participants, elle a été digne de la Patrie et a marqué l'unité de notre esprit confédéral. L'Hymne national retentit encore de toutes les poitrines et la foule lentement s'écoule pour aller prendre un repos réparateur pour se préparer à la séance de travail du lendemain.

### L'assemblée plénière des délégués de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Le radieux soleil qui nous avait accueillis en ce dimanche de mai illumine l'azur du lendemain matin et argente les sommets. Le spectacle unique que réserve la ville de Lucerne invite les raiffeisenistes à en profiter dès l'aube. Déambulant le long des quais, sur les ponts de bois aux vieilles peintures, admirant tours et remparts, ils se mêlent à la vie qui renaît dans la fraîcheur matinale.

Mais les pas convergent tous vers le lac enchanteur et attirant, pierre précieuse sertie dans un écrin de verdure et d'argent dont les congressistes veulent garder une lumineuse vision. Les regards ne peuvent se détacher de ce

site qui fut le berceau de notre Confédération. La splendeur du pays nous explique le prix qu'y mirent nos ancêtres à en faire une terre de liberté.

Tout pénétrés d'une ambiance qu'on ne saurait mieux choisir, les délégués se rassemblent par groupes toujours plus compacts vers le Palais des Congrès pour la grande revue générale. Les trains ont encore amené les derniers raiffeisenistes.

Dès 8 ½ heures, après le rapide contrôle des cartes d'entrée et la remise des bulletins de vote, les délégués remplissent la même salle qui, la veille déjà, vibrerait d'enthousiasme pendant les discours et les productions musicales et où va se dérouler la 42<sup>me</sup> assemblée générale. Les places sont occupées jusqu'à la dernière.

Autour des tapis verts, sur une scène élégamment décorée aux couleurs fédérales, ont déjà pris place les membres des Conseils et la Direction de l'Union. Ces physionomies connues se détachent sur un immense étendard à croix rouge sous l'égide duquel se dérouleront les différents actes de la manifestation.

Sur l'estrade prennent également place les invités de marque. Parmi nos hôtes d'honneur, nous remarquons spécialement *M. le conseiller aux Etats Egli*, président du gouvernement cantonal lucernois, *M. Wey*, syndic de Lucerne, *M. le directeur général Weber*, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, *M. Feisst*, chef de l'Office fédéral pour l'alimentation, le conférencier du jour, et d'autres personnalités importantes que le président saluera tout à l'heure. La Presse a sa table réservée et, par sa présence, sou-

ligne l'importance que le mouvement Raiffeisen prend dans notre économie nationale.

La liste des présences indique que 444 Caisses sont représentées par 1203 délégués venus de tous les cantons. Sur le bureau reposent de nombreux télégrammes et lettres de sympathie ; parmi ces messages, nous glanons spécialement la dépêche du vaillant pionnier raiffeiseniste fribourgeois, M. le chanoine Raemy :

Fiers de vos progrès, demeurez fidèles à votre mission d'aller aux humbles travailleurs non pas le poing serré mais la main fraternellement tendue. Que l'union des Raiffeisenistes se continue dans l'amour, la confiance à vos Comités centraux, à vos deux chefs incomparables. Travaillez sous la protection divine à rendre plus forte notre Patrie privilégiée évitant les faiblesses qui diminuent son prestige et son rayonnement charitable sur le monde ensanglanté. Jamais heure n'a été plus grave, jamais heure plus belle pour y répondre.

A 9 heures, l'écran se lève et la croix fédérale couvre partiellement le grand orgue majestueux qui fait entendre le cantique « Grand Dieu, nous te bénissons », dont le caractère de solennité va empreindre tous les débats. La sonnette présidentielle retentit et le silence le plus général marquera l'attention soutenue des participants.

Le président de l'Union, M. le conseiller national Dr G. Eugster, se présente à la tribune et ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution suivante :

### Allocution d'ouverture du Président de l'Union

Messieurs les délégués,  
Messieurs les invités,

Ces jours derniers le canon a cessé de tonner sur l'Europe. Toutes les cloches de notre pays ont célébré la fin des hostilités, la fin de la plus effroyable des conflagrations que le monde ait vécues. Nous pouvons de nouveau siéger sous le signe de la paix. Quel ineffable bonheur.

Le beau choral « Grand Dieu nous te bénissons » qui a préludé à nos débats a retenti comme une action de grâces des raiffeisenistes unis à l'allégresse des peuples enfin délivrés du cauchemar de la guerre. Louanges soient rendues à Dieu de ce qu'Il a daigné préserver notre pays !

**Raiffeisenistes suisses, je suis heureux de vous saluer sous le signe de la paix revenue !**

Un nombre de plus de 1300 vous êtes accourus de toutes les régions du pays pour la grande démonstration annuelle du raiffeisenisme suisse.

Vous êtes venus pour prendre connaissance des comptes annuels et des rapports sur l'activité de la Caisse centrale et sur la situation des Caisses affiliées. Et il vous sera donné bientôt de constater que les résultats généraux du dernier exercice sont particulièrement brillants et que notre mouvement poursuit sa marche ascensionnelle.

Pour combien de temps encore ? Aussi



Le Dr Feisst et le président Dr Eugster se rendent aux débats.

longtemps que le véritable esprit de Raiffeisen animera les cœurs, inspirera les actes de tous les Raiffeisenistes, du dernier coopérateur de la plus petite des Caisses jusqu'aux membres des organes dirigeants de notre organisation nationale. Le mouvement raiffeiseniste suisse en est aujourd'hui à sa 42<sup>me</sup> année d'existence. Il est comparable à un arbre dans la plénitude de sa force de production : un arbre à la riche frondaison, qui fleurit, qui porte en abondance des fruits savoureux. Puisse notre œuvre rester toujours ce bel arbre florissant !

Cette image allégorique est-elle absolument appropriée ici ? Un simple arbre vieillit, se dessèche peu à peu. Le Raiffeisenisme, lui, est un arbre qui ne dépérira jamais tant que montera en lui la sève du désintéressement, de la volonté d'entraide et de l'amour du prochain que lui procurent ses racines nombreuses et profondes qu'il plonge au sein de la laborieuse et honnête population rurale.

\* \* \*

Nous sommes aujourd'hui entre la guerre et la paix, au seuil d'une ère nouvelle. Grâce à la protection divine et à la discipline de notre peuple, nous avons pu éviter les dangers de cette longue guerre. Certaines tensions ont pu se présenter. Il n'y a pas lieu de s'en alarmer outre mesure. Ce sont des apparitions naturelles, après une longue période d'économie de guerre, de restrictions et de surmenage physique et intellectuel. Ces tensions ne disparaîtront pas sans autre une fois la paix revenue. Car il est illusoire de croire qu'une ère de parfait bonheur peut naître de cette guerre qui surpasse toutes les autres par ses atrocités et ses dévastations. Bien au contraire, soyons convaincus que le sentier de la paix sur lequel nous marcherons demain sera abrupt et semé d'obstacles. Nous ne pourrions pas le parcourir seuls, en égoïstes. Préparons-nous maintenant déjà à surmonter les difficultés qui nous attendent en reformant nos opinions, nos conceptions souvent erronées des choses et des hommes. En vrais Raiffeisenistes, nous voulons contribuer à créer la paix sociale, nous voulons apporter notre pierre à l'édification d'un monde meilleur.

La paix sociale, l'union des classes de notre peuple doit être le but suprême de nos efforts. Et aucune association ne peut y contribuer plus efficacement que la nôtre, puisqu'elle rassemble sous son emblème les paysans et les artisans, considérés de tout temps comme les piliers de la nation.

Mais, n'anticipons pas. Nous avons l'insigne privilège de compter aujourd'hui parmi nous un hôte de marque : M. le Dr Feisst, directeur de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation et chef de la Division de l'agriculture au Département fédéral de l'Economie publique. Je lui souhaite la plus cordiale bienvenue au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse. M. le Dr Feisst peut être assuré que nous apprécions à sa juste valeur l'honneur qu'il nous fait en venant parmi nous, gens de la campagne et des classes laborieuses, afin d'apprendre à mieux connaître nos coopératives Raiffeisen. M. le Dr Feisst a bien voulu accepter de nous faire une conférence sur « Nos devoirs durant la sixième année de guerre ». Il est particulièrement bien placé pour développer ce sujet d'actualité. En sa qualité de directeur de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, il a assumé une tâche écrasante durant les six dernières années. Si l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires a pu être assuré jusque dans la dernière phase de la guerre, c'est à son travail acharné que nous le devons pour une bonne part. Mais le Dr Feisst a encore un autre mérite à son actif : il s'est fait le protagoniste de la sauvegarde des intérêts de l'agriculture suisse dans l'après-guerre. En tant que chef de la Division de l'agriculture au Département fédéral de l'Economie publique, il s'est toujours fait un devoir de concilier les intérêts de l'industrie et de l'agriculture. Sans collaboration harmonieuse entre ces deux importants secteurs de l'économie nationale, il sera impossible de résoudre les graves problèmes de l'après-guerre. Les Raiffeisenistes sont reconnaissants au Dr Feisst de chercher à susciter dans les milieux du commerce et de l'industrie une large compréhension des besoins légitimes de l'agriculture. Nous souhaitons que ses interventions soient couronnées de succès. Il peut compter sur l'appui du mouvement raiffeiseniste. Nous n'avons pas besoin de l'aide de l'Etat ; nous faisons appel à l'effort personnel, à l'entraide coopérative. Nous considérons alors être en droit d'attendre que l'on n'entrave pas notre action.

\* \* \*

Raiffeisenistes du Rhin au Rhône, des Alpes au Jura, soyez les bienvenus.

Il m'est agréable de signaler la présence et de saluer spécialement au milieu de nous plusieurs hôtes éminents :

M. le **Dr Feisst**, Chef de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, notre conférencier,

M. le conseiller aux Etats **Egli**, président du Gouvernement cantonal lucernois,

M. le conseiller national **Wey**, syndic de Lucerne,

M. le directeur général **Weber**, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse,

M. le conseiller national **Stutz** et M. le **Dr. Beck**, directeurs des deux écoles d'agriculture du canton de Lucerne,

**M. Huni**, ingénieur-agronome, délégué du Secrétariat suisse des paysans,

M. le directeur **Schwaller**, de Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union,

MM. les représentants de la presse.

Sur ce, je déclare ouverte la 42<sup>me</sup> assemblée ordinaire des délégués.

Ces fortes paroles sont vigoureusement applaudies.

\* \* \*

L'Union n'oublie pas ses serviteurs méritants et fidèles. Avant de passer à l'ordre du jour administratif, M. le président se fait un devoir de rendre un hommage particulier à un raiffeiseniste de vieille roche,

*M. le député A. Stutz,*

à l'occasion de ses 25 ans d'activité dans les organes de l'Union suisse. Il adresse de vifs remerciements au jubilaire pour sa féconde activité raiffeiseniste, tant sur le plan local et cantonal que national, tandis qu'un superbe bouquet de fleurs aux couleurs suisses lui est offert des mains d'une gracieuse demoiselle.

Rappelant que c'est à Lucerne que fut fondée l'Union centrale en 1902, le président témoigne encore sa gratitude à un vétéran parmi les 22 pionniers de cette séance constitutive, *M. le député J. Scherrer*, l'actuel vice-président de l'Union.

Puis le président se fait un insigne honneur de donner la parole à *M. le conseiller aux Etats Dr Egli*, landamann du canton de Lucerne, qui prononce une vibrante allocution dont nous traduisons la partie essentielle.

### Allocution de M. le Dr Egli

landamann du canton de Lucerne.

Monsieur le Président,  
Messieurs les délégués,

Je suis heureux et fier de vous revoir à Lucerne, car je vois là un témoignage de la sympathie que vous portez à notre ville. Une vieille et solide amitié lie votre mouvement à la ville de Lucerne. « On revient toujours à ses premiers amours » dit-on. Ces premiers amours datent de 1902 déjà, car n'est-ce pas dans nos murs que le mouvement raiffeiseniste suisse a pris naissance ? Vous êtes venus ici aujourd'hui plus nombreux que jamais pour témoigner votre sympathie à la population lucernoise. Je vous en remercie sincèrement. Votre pensée reconnaissante va aussi, je le sais, à deux éminents pionniers de votre œuvre en terre lucernoise : M. l'avocat Beck et M. le Dr Stadelmann, juge cantonal, longtemps président de votre Conseil de surveillance.

Lucerne est un canton modeste, où l'agriculture et le petit artisanat, ces piliers des classes moyennes, jouent un rôle prédominant. Mais n'est-ce pas justement à ces petits cantons que va spontanément votre sympathie ? N'est-ce pas l'amélioration du sort des petites gens qui est le premier de vos objectifs ? Que cette assemblée imposante soit pour le mouvement raiffeiseniste lucernois un stimulant, et **mon vœu intime est de voir bientôt doubler le nombre des Caisses de notre canton.**

Pour vous recevoir, notre capitale s'est parée de ses plus beaux atours. Elle a exercé sa séduction habituelle. Nous nous réjouissons que vous soyez venus aussi nombreux et au nom du gouvernement et du peuple lucernois je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues. Permettez-

moi également de vous féliciter pour les beaux succès enregistrés par votre mouvement.

C'est toujours l'esprit qui anime le monde. Et si parfois la force et la violence semblent triompher, leur règne n'est qu'éphémère. A la longue, l'esprit reprend toujours ses droits. De l'esprit naissent les pensées, les idées qui mènent le monde. Une seule pensée, une seule idée a parfois été la source de grandes découvertes. Une grande idée dégage une force irradiante considérable. Ce sont les grandes idées qui ont marqué le chemin de l'humanité. Raiffeisen, le fondateur des Caisses de crédit mutuel, a eu une de ces idées géniales, lumineuses, idée grande dans sa simplicité, grande parce qu'elle a permis de mettre en valeur la solidarité, la volonté d'entraide des masses rurales. Tout ce qui est vraiment grand est simple et ce qui a été réalisé dans la simplicité depuis la fondation des Caisses Raiffeisen est grand.

Le jour de la cessation des hostilités, le président de la Confédération a déclaré que la Suisse est et doit rester une nation démocratique, où l'homme le plus simple et le plus modeste bénéficie de tous les droits et de toutes les garanties que donne la constitution. Les Caisses Raiffeisen, elles, sont les établissements de crédit par excellence des hommes simples et modestes. Cette constatation ne les diminue pas, bien au contraire, elle les honore, les grandit. On se demande souvent pourquoi la guerre nous a épargnés. Pourquoi avons-nous été préservés des terribles destructions qui ont sévi autour de nous ? C'est là en premier lieu l'effet de la grâce divine. Mais cela provient peut-être aussi, bien que nous ne soyons certes pas meilleurs que les autres peuples, du fait que nous sommes des simples et des modestes et que nous avons eu la sagesse de ne pas nous mêler aux querelles des grands. Cette attitude nous a certainement valu la grâce que Dieu nous a accordée. Le fait d'avoir été épargnés nous oblige pour l'avenir. Nous devons nous montrer dignes de cette grâce en nous occupant toujours davantage du sort du petit et de l'humble. Or, c'est là précisément ce que font les raiffeisenistes. Vous avez ainsi une magnifique tâche devant vous. Qui n'avance pas, recule : vous avez déjà réalisé en partie votre grande œuvre économique et sociale, mais vos possibilités sont loin d'être épuisées. L'avenir vous appartient parce que votre œuvre repose sur l'effort personnel, l'entraide et ne fait pas appel à l'aide financière de l'Etat. C'est là un de vos grands mérites.

Je vous félicite d'être les protagonistes d'une noble idée, les artisans de l'amélio-

ration de la situation économique des petits et des humbles. Je vous félicite de votre grande et belle action sociale.

L'assemblée fait une ovation chaleureuse au chef du gouvernement lucernois.

\* \* \*

Après ce prélude, on passe immédiatement à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord :

### L'élection du Bureau de l'Assemblée.

La présidence de l'assemblée est assurée, conformément aux statuts, par *M. le Dr G. Eugster*, président de l'Union.

*M. H. Serex*, secrétaire adjoint et *M. le Dr Edelmann* du secrétariat de l'Union tiennent le procès-verbal.

*M. J. Heuberger*, directeur, fonctionne comme traducteur.

Sont ensuite proposés et élus par acclamation comme scrutateurs :

1. *M. Ch. Bertschy*, caissier à Charmey (Fribourg),
2. *M. Jos. Kreyenbühl*, caissier à Pfaffnau (Lucerne),
3. *M. P. Mathier*, caissier à Salgesch (Valais),
4. *M. J. Ruinatscha*, député à Münstair (Grisons).

Puis le président donne la parole à *M. le directeur J. Stadelmann* pour la présentation des comptes et bilan de 1944.

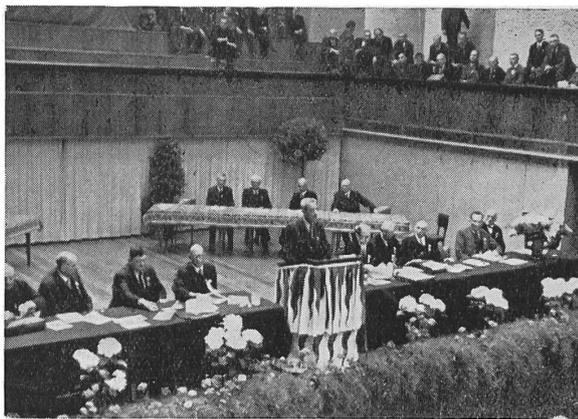
### Rapport d'activité de la Caisse centrale

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Messieurs et chers Raiffeisenistes,

L'année 1944 a valu à notre Caisse centrale un nouvel afflux d'argent. Les Caisses affiliées nous ont transmis à nouveau Fr. 25,5 millions de capitaux dont elles n'avaient pas emploi dans leur domaine d'activité. Et il devient toujours difficile pour nous d'investir cette pléthore de disponibi-



La tribune officielle pendant l'allocution du président Dr Eugster.

lités de manière quelque peu rémunératrice.

Le bilan qui était de 76 millions en 1939, totalise aujourd'hui 189 millions de francs. Cette augmentation considérable de Fr. 113 millions provient presque exclusivement des nouveaux placements effectués par les Caisses affiliées. Cette évolution a placé notre Centrale devant de lourdes tâches qu'il n'a pas toujours été facile de résoudre.

Avant la guerre, le montant des avoirs des Caisses en comptes à terme, à taux élevés, ne dépassait guère celui des avoirs en comptes à vue où le taux est modique. La situation a changé dès lors. Présentement les avoirs en comptes à terme sont deux fois plus élevés que les disponibilités en comptes à vue. Cette fluctuation dans les passifs du bilan a entraîné pour notre Centrale une augmentation sensible des charges d'intérêt et par répercussion naturelle une diminution de la rentabilité générale.

La Caisse centrale ne peut pas s'intéresser indifféremment à toute affaire lucrative, comme le fait une banque. Elle est tenue à une politique de placement prudente et éprouvée. Ses possibilités d'investissement se bornent avant tout aux secteurs suivants :

encaisse,  
avoirs en compte à vue à la Banque Nationale et sur  
comptes de chèques postaux.  
placements bancaires à vue et à court terme.

Depuis la fondation de la Caisse centrale en 1902, la direction a voué une attention toute particulière à la question de la **liquidité**. Les exigences légales à ce sujet ont non seulement été en tout temps largement remplies, mais en plus de cela nous avons toujours maintenu de fortes réserves extraordinaires de disponibilités sous forme d'encaisse et d'avoirs bancaires appropriés. La Caisse centrale a ainsi toujours été un bastion sûr dans les bons et dans les mauvais jours. Elle satisfait depuis longtemps à ses prestations de chambre de virement sans recourir au crédit lombard ou d'escompte de la Banque Nationale suisse.

A côté de ces disponibilités en quelque sorte de première ligne, nous avons encore une forte réserve de Fr. 30 millions d'actifs rapidement mobilisables, constitués par des effets de change, des prescriptions et des obligations à brève échéance. C'est dire que nous sommes bien armés pour sauvegarder les intérêts des Caisses, quoi qu'il advienne.

Notre Caisse centrale veut être le bastion inexpugnable du mouvement raiffeisen tout entier. Nous avons pleine conscience des devoirs et des responsabilités que cela implique. Le premier de ces devoirs est de maintenir constamment une forte capacité de paiement, car elle seule est capable de garantir l'indépendance financière et le propre caractère de notre mouvement mutualiste. Or, cet objectif ne peut être atteint qu'au prix de certains sacrifices pécuniers, au détriment de la rentabilité, du bénéfice.

De par ses fonctions spéciales de chambre de compensation et de l'obligation qui en découle pour elle de garantir aux Caisses affiliées la liquidité prescrite par la loi, la constitution d'un important **portefeuille de titres et fonds publics** est pour notre Caisse centrale une nécessité absolue, nous pouvons même dire une exigence légale. Ce portefeuille se monte à 93 millions de francs, dont 80 millions sont représentés par des créances valant leur pesant d'or (titres garantis par la Confédération, les cantons et communes, obligations de banques cantonales, lettres de gage). N'en-

trent en ligne de compte pour nous que des valeurs de premier choix et nous veillons toujours à une large répartition des risques, tout spécialement dans le secteur des placements bancaires.

L'échéance moyenne de notre portefeuille des fonds publics tombe sur l'année 1949; c'est dire que nos titres peuvent donc être considérés comme étant à court et moyen terme. Afin de diminuer les risques de cours, nous avons fait inscrire au livre de dette de la Confédération tous les titres fédéraux à plus de 5 ans de terme.

Le portefeuille des titres de Fr. 93 millions, qui constitue le plus gros poste actif du bilan, a en regard, au passif, les placements à terme des Caisses affiliées qui se chiffrent par Fr. 105 millions.

Le rendement moyen du portefeuille des fonds publics n'a été que de 2,60 % alors que le taux moyen bonifié aux placements à terme des Caisses était de 2,76 %. Ceci montre que les investissements en titres et fonds publics, que nous devons obligatoirement effectuer, comme nous l'avons déjà dit, ne constituent vraiment pas une affaire lucrative pour nous, au contraire.

Une augmentation de 4,5 millions est intervenue dans notre actif au titre de **placements hypothécaires** qui atteignent ainsi Fr. 43 millions. Les intérêts impayés au 31 décembre 1944 n'étaient que de Fr. 7200 (0,012 % du capital); seules 3 poursuites ont dû être engagées. Aucune perte n'a été enregistrée encore sur les placements hypothécaires. Dans ce secteur aussi, nous veillons à une bonne répartition des risques et accordons la préférence aux petites et moyennes affaires. Nous ne possédons pas d'hypothèques sur des hôtels ou des fabriques.

Nos prêts hypothécaires méritent à tous égards la qualification d'actifs de premier choix.

**Les prêts et crédits** aux corporations de droit public, cantons, communes, etc., accusent une augmentation de Fr. 4,5 millions et figurent au bilan par Fr. 13,8 millions. Ce chapitre comporte des avances à 3 cantons pour une somme de Fr. 5,4 millions et des prêts et crédits à des communes et entreprises d'améliorations foncières. Ces actifs sont également considérés en banque comme des placements de tout repos; ils augmentent également la répartition des risques du bilan.

**Les crédits en compte courant et les prêts à terme** qui d'ordinaire oscillaient toujours autour de 4 millions de francs, ont augmenté l'an dernier de 6 millions environ, cela principalement ensuite de l'octroi d'un gros crédit temporaire à un Office d'économie de guerre (constitution de stocks alimentaires).

Permettez-moi de relever un chiffre du compte des intérêts qui exprime particulièrement bien un des nombreux avantages matériels directs procurés l'an dernier par la Caisse centrale :

Les Caisses ont touché l'an dernier pour leurs avoirs en comptes à vue, qui ailleurs n'auraient rien rapporté du tout, une somme globale de Fr. 450.000.— Or, ces fonds, dont le montant moyen a été de 49 millions, n'ont été quasi d'aucun rapport pour la Caisse centrale étant donné que celle-ci doit les conserver en caisse ou en compte à vue sans intérêt. Les bénéfices ainsi procurés sont uniques dans les annales de la banque. Ces services ne sont souvent pas estimés à leur juste valeur par les Caisses.

Vu la progression rapide du bilan, nous avons dû prévoir une dotation de la réserve un peu plus élevée que d'ordinaire, soit Fr. 250.000.— contre Fr. 200.000.— l'année précédente. Le taux de l'intérêt à bonifier

aux parts sociales a été maintenu ainsi à 4 %.

Ensuite du départ du dernier locataire que nous avions encore, le bâtiment de l'Union est actuellement entièrement affecté aux besoins de la Caisse centrale et de l'Office de revision. L'aménagement des nouveaux bureaux a nécessité certains travaux qui grèveront extraordinairement les comptes de profits et pertes des exercices 1944-45.

La nouvelle loi fiscale saint-galloise nous vaudra une augmentation d'impôt de Fr. 45.000.— environ, ce qui représente à peu près le double de ce que nous payions jusqu'ici comme impôt cantonal. L'impôt pour la défense nationale majoré et le nouveau sacrifice pour la défense nationale influenceront défavorablement le résultat du nouvel exercice. Indépendamment de ces contributions directes, notre portefeuille de fonds publics nous cause une charge de plus de 200.000 francs sous forme de droit de timbre sur les titres et impôts sur les coupons.

La légère amélioration de notre marge de gain est ainsi rendue caduque par nos prestations fiscales à la Confédération, au canton et à la ville. Considérable est ainsi l'apport de notre Caisse centrale à la collectivité en plus des bénéfices qu'elle apporte aux Caisses affiliées.

Rendre aux Caisses le maximum de services, leur faciliter constamment la tâche a toujours été l'unique but de nos efforts. De ce fait, les Caisses ont réalisé jusqu'ici des bénéfices proportionnellement supérieurs à ceux enregistrés par l'Union. Les Caisses affiliées ont un intérêt primordial à posséder une Caisse centrale forte et saine, à même de toujours bien remplir sa haute mission de bastion financier du mouvement tout entier.

Finalement, j'ai encore un devoir agréable à remplir : celui de vous remercier de votre collaboration loyale et compréhensive. Ma gratitude va aux organes de l'Union avec lesquels il nous a toujours été donné de travailler harmonieusement. Je remercie également les caissiers, les membres des organes dirigeants de la confiance qu'ils veulent bien constamment nous témoigner. Je remercie enfin notre personnel pour son zèle et sa fidèle collaboration.

Plaise à Dieu que nous puissions bientôt, dans la paix revenue, collaborer à l'œuvre de restauration générale en servant toujours mieux la cause de notre population rurale qui est la cause même du pays.

A M. Stadelmann succède à la tribune *M. J. Heuberger*, secrétaire général de l'Union, qui, en sa qualité de directeur de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, présente le

## Rapport sur la situation des Caisses affiliées

Monsieur le Président,  
Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,  
Chers Raiffeisenistes,

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Permettez tout d'abord au rapporteur d'exprimer sa satisfaction, sa joie, de ce qu'il nous soit enfin donné, après plus de 5 longues années de guerre, de siéger de nouveau sous le signe de la paix. Certes, le monde n'est pas encore au terme de ses peines. D'énormes difficultés devront encore être surmontées jusqu'au retour à des

conjonctures économiques quelque peu normales. Néanmoins, le monde respire de nouveau plus librement. Un sentiment profond de libération, de soulagement, étreint tous les peuples et le raiffeiseniste, le citoyen suisse humanitaire, n'est certes pas le dernier à l'éprouver.

C'est avec le cœur rempli de cette joie que j'ai l'honneur de vous faire rapport sur une année d'action raiffeiseniste tout particulièrement fructueuse, de proclamer les résultats de votre excellent travail, de nos propres efforts aussi. Ces résultats sont particulièrement brillants et dignes de nous procurer une légitime satisfaction. L'année 1943 avait été à maints égards une année record ; or, les progrès de 1944, loin d'être moindres, ont été même supérieurs encore sur de nombreux points. Cet heureux développement a été favorisé avant tout par la bonne conjoncture agricole, les bonnes récoltes écoulées à des prix rémunérateurs. Mais ce résultat est dû aussi pour une bonne part à la popularité et à la confiance croissantes dont jouissent les Caisses Raiffeisen qui ont affirmé leur capacité de résistance et d'action au travers des années de crise et de guerre.

\* \* \*

Nous avons salué en 1944 la constitution de 20 nouvelles Caisses, dans 10 cantons différents, ce qui a porté à 773 le nombre des Caisses affiliées à la fin de l'année. Et avec les 12 fondations encore intervenues au début de la présente année, l'Union compte aujourd'hui déjà 785 coopératives Raiffeisen disséminées sur le territoire des 22 cantons. Particulièrement remarquable est l'extension actuelle du mouvement dans le canton des Grisons, ainsi que l'activité de fondation qui se déploie présentement dans le canton du Tessin. Nous portons une sollicitude toute particulière aux jeunes Caisses de ces deux cantons, créées pour la plupart dans des villages montagnards préitérés, où nos institutions d'entraide exerceront une action émancipatrice tout particulièrement précieuse.

La **somme globale des bilans** de l'ensemble des Caisses a augmenté de nouveau de 60 millions en chiffre rond, soit de 10 % pour atteindre ainsi près de 660 millions de francs. Les **dépôts d'épargne** participent à cette augmentation avec un montant de 46 millions (c'est-à-dire dans la proportion de 78 %) et se chiffrent ainsi au total par 391 millions de francs. Le nombre des livrets d'épargne atteint 290 000 en chiffre rond soit près de 19 000 de plus que l'année précédente. Les obligations de caisse accusent par contre un léger recul de Fr. 400 000. Les dépôts en compte courant ont augmenté de 7 millions, totalisant Fr. 81 millions, et les comptes de dépôts, en progression de 1,4 million, s'inscrivent maintenant par Fr. 25 millions.

Un peu plus du 60 % des nouveaux dépôts confiés, soit 36 millions, ont pu être investis dans le rayon local d'activité. C'est ainsi que les prêts hypothécaires ont progressé de 31 millions, pour atteindre 372 millions, ce qui correspond au 56 % du bilan d'ensemble. Les Caisses ont de même collaboré largement au plan d'extension des cultures en ouvrant des crédits à de nombreuses entreprises d'améliorations foncières.

Le reste des dépôts confiés a été viré à la Caisse centrale, comme renfort de liquidité. La réserve des disponibilités a atteint ainsi Fr. 161 millions, ce qui représente le 24 % de la somme des bilans. Jamais encore les Caisses Raiffeisen n'ont connu un degré de liquidité aussi considérable.

Les prêts sur cautions, de Fr. 16,6 millions, et les avances sur engagement de détail de Fr. 1 million sont en légère ré-

gression et ne font plus que le 2,6 % de la somme du bilan.

Le service de l'intérêt et de l'amortissement des dettes s'est de nouveau effectué de façon satisfaisante, conséquence heureuse de l'action éducatrice qu'exercent nos Caisses dans ce domaine. Le désendettement de l'agriculture par ses propres moyens continue à faire d'heureux progrès.

L'**excédent net de l'exercice** a été de Fr. 2 millions (1,7 million l'année précédente). Ce bénéfice a été intégralement aux réserves qui se montent ainsi à Fr. 23,8 millions. Malgré l'extension rapide des bilans, les fonds propres ont pu néanmoins être maintenus en moyenne générale au niveau de 5 % prescrit par le règlement d'exécution de la loi sur les banques. Le bénéfice relativement favorable de l'exercice a pu être obtenu grâce à la modicité des frais généraux, à l'absence d'amortissements et en raison également des taux intéressants que la Caisse centrale continue à bonifier. Les frais généraux, y compris les impôts, se montent à 0,38 % seulement de la somme du bilan alors que la moyenne générale des banques suisses est de 0,90 % environ. Les pertes sont insignifiantes, puisque pour l'ensemble des Caisses elles ne font que Fr. 10.855 pour 7 cas.

La marge moyenne de gain sur les intérêts n'a été que de 0,69 %. Cela montre que les Caisses mettent tout en œuvre pour faire bénéficier leurs créanciers et leurs débiteurs de conditions de taux les plus favorables possibles. Il est certain que, sans la modicité des frais généraux et le bon rapport des disponibilités placées à la Caisse centrale, le bénéfice réalisé eut été réduit de moitié.

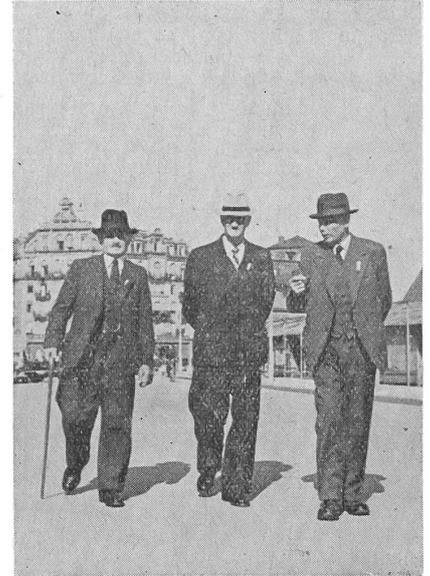
En plein accord avec le Département fédéral des finances et la Banque nationale, nous œuvrons en vue de la **stabilisation la plus ferme possible des taux d'intérêts au niveau bas actuel**. Le taux hypothécaire actuel — le plus bas qu'on ait connu jusqu'ici — est certainement supportable pour le débiteur. Une baisse plus accentuée aurait pour conséquence non seulement de léser le droit légitime des déposants à un modeste rapport de leur fortune, mais encore d'annihiler dangereusement l'esprit d'épargne du peuple suisse.

Toutes les 773 Caisses sont gérées démocratiquement par les organes locaux et toutes sont en voie de solide développement avec des bilans intacts et sains, excluant toute crainte d'assainissement ou de prorogation d'échéance.

En dépit du surcroît de travail provoqué par les nouvelles mesures fiscales de la Confédération et des complications intenable à la longue qui découlent du nouveau droit du cautionnement, les caissiers et les organes dirigeants, sans être de véritables professionnels de la banque, ont fait face à leurs devoirs de gérance avec une remarquable conscience et compétence et les comptes annuels ont été pour ainsi dire tous terminés dans le délai statutaire.

Ce remarquable résultat n'a été possible, il est vrai, que grâce à un service de documentation et d'instruction de l'Union toujours plus poussé. L'assistance des Caisses dans ce domaine particulier n'a jamais été aussi considérable que l'an dernier. Et l'on peut dire que sans ce service approprié et surtout sans une propre Caisse centrale qui reçoit à intérêt les capitaux momentanément sans emploi, nombre de Caisses pourraient que difficilement subsister.

Malgré les nombreuses absences militaires du personnel de revision, presque toutes les Caisses ont été néanmoins soumises à la revision professionnelle légale. Toutes effectuées à l'improviste, ces revisions ont donné un résultat des plus favorables. De nouveaux progrès ont encore été réali-



Trois des 1400 délégués.

sés dans l'administration interne et tout particulièrement dans le service des intérêts et amortissements où règne aujourd'hui une remarquable discipline. Partout les dirigeants remplissent leurs fonctions avec un haut sentiment de responsabilité, avec désintéressement et un véritable amour pour l'idéal raiffeiseniste. Les constatations faites ont souligné une fois de plus l'opportunité du cercle restreint d'activité qui seul permet une administration et une surveillance aisées. Elles prouvent également la nécessité de limiter non seulement les opérations de crédit, mais encore la réception des dépôts à la seule population locale.

Tout comme la Caisse centrale, les institutions à but spécial de l'Union ont toutes déployé une activité étendue. La coopérative de cautionnement créée en 1942 a été largement mise à contribution. Elle a souscrit 62 cautionnements pour un montant total de Fr. 307.000. Le Service de l'Economat a livré plus de 6000 livres comptables et formulaires pour un montant de facture de près de Fr. 100.000. Les deux organes de presse de l'Union tirent à plus de 21.000 exemplaires. Le Service du contentieux a liquidé favorablement 69 cas litigieux portant sur un montant total de Fr. 373.000. Ce Service a également recueilli et transmis à l'administration fédérale des contributions plus de 1000 demandes de remboursement d'impôt de défense nationale payés à la source par les communes et corporations. Enfin, la Caisse d'allocations familiales créée l'an dernier a fait ses preuves et s'est avérée des plus utiles en facilitant l'accomplissement aisé et avantageux de leurs prestations légales aux Caisses des cantons qui ont déjà légiféré sur la matière.

Les **fédérations cantonales** ont également toutes manifesté une vie intense et sont intervenues avec succès dans la défense des intérêts des Caisses et du mouvement sur le plan cantonal, spécialement lors de la promulgation des lois et arrêtés.

En résumé, le mouvement raiffeiseniste suisse a réalisé l'an dernier de nouveaux et importants progrès sur toute la ligne. Il a affermi également sa situation interne. Sa capacité de résistance s'en trouve ainsi renforcée et ses possibilités d'action pour la période d'après guerre développées.

Chers raiffeisenistes,

Devant les magnifiques résultats ainsi obtenus, nous éprouvons un sentiment profond de reconnaissance. Sentiment de gratitude envers les membres des organes dirigeants des Caisses locales. Sentiment de gratitude envers les vaillants caissiers, envers les membres de leur famille, épouses, etc., qui ont effectué l'intérim pendant les nombreuses périodes de mobilisation. Gratitude envers les conseils de direction et de surveillance avec leurs vaillants et dévoués présidents en tête. Reconnaissance enfin envers le personnel de l'Union qui se dépense aussi l'année durant au service des Caisses et de la cause. Ce n'est certes que grâce au zèle, au dévouement et à l'abnégation de ce personnel que l'Union parvient encore à faire face à la besogne toujours plus écrasante qui lui incombe avec une cinquantaine de personnes seulement, besogne qui dans maintes autres entreprises nécessiterait un personnel double.

\* \* \*

Messieurs les délégués,

Nous avons derrière nous près de six pénibles années de guerre. Le mouvement raiffeiseniste suisse a enregistré durant ce laps de temps le plus considérable développement de ses 45 ans d'existence. Le nombre des Caisses a progressé de 16 %, la somme des bilans de 51 %, le roulement de 73 % et les réserves de 74 %. Si les chiffres ont augmenté, nos institutions n'en sont pas moins restées toujours fidèles à leurs statuts, à leurs principes fondamentaux, à leur grand idéal. En dépit des insinuations malveillantes de certains milieux bancaires jaloux de nos succès, elles ne sont jamais sorties de leur cadre. Et nous n'avons rien à craindre des évolutions économiques de l'après-guerre tant que l'esprit raiffeiseniste restera vivant et agissant.

**Nous resterons toujours fidèles à nos principes immuables parce qu'ils sont l'emanation même de la doctrine chrétienne.**

**Nous resterons toujours unis, solidaires les uns des autres.**

**Nous collaborerons toujours dans la plus parfaite harmonie.**

Sous l'égide de ces grands principes, le mouvement raiffeiseniste résistera toujours aux orages, aux vicissitudes des temps. Il servira précieusement les intérêts de nos populations rurales. Et son activité se répandra en riches bienfaits pour le peuple et la patrie suisse.

Chers amis raiffeisenistes,

Aux jours graves de 1939, nous avons exhorté nos Caisses à organiser la résistance économique dans nos villages. La consigne ainsi donnée a été observée. Malgré les fatigues inhérentes au travail d'extension des cultures, malgré les difficultés causées par les relèves constantes de troupes, les organisations Raiffeisen suisses ont toujours satisfait à leur mission et sont aujourd'hui plus fortes et dynamiques que jamais. Elles ont assuré le service financier du village, maintenu l'esprit d'économie et d'épargne, mis puissamment en valeur les énergies latentes de la population et du sol, et servi, par là, efficacement la défense économique et spirituelle du pays. Il n'y a certes aucun mérite spécial à cela, car nous n'avons fait qu'accomplir un élémentaire devoir patriotique. Toutefois, notre mouvement coopératif ayant montré sa maturité, sa force de résistance et sa capacité d'action utilitaire, nous croyons être en droit d'attendre de la Confédération comme des cantons, qu'ils tiennent compte de nos besoins particuliers lors de la promulgation des lois et arrêtés et qu'ils n'entravent pas systéma-



Le cons. nat. MULLER, président du Conseil de surveillance rapporte...

tiquement le développement sain et l'épanouissement d'une œuvre économique et sociale de premier plan qui incarne dans sa forme la plus pure l'idée de coopération.

Le mouvement raiffeiseniste suisse est un certificat de maturité et tout à l'honneur de notre vaillante population rurale.

Il montre qu'il y a dans nos campagnes des trésors immenses de forces vives, des capacités qui ne demandent qu'à être découvertes et mises en valeur pour le bien commun.

Les Caisses Raiffeisen sont une manifestation de la volonté d'effort personnel et d'entraide du peuple suisse, en même temps qu'une preuve de la puissance réorganisatrice de l'action coopérative bien organisée. Elles montrent que malgré le matérialisme de l'heure, la solidarité, le dévouement, l'altruisme, demeurent toujours les forces motrices de la vie économique et sociale. Les Caisses Raiffeisen témoignent enfin de l'aptitude de notre population rurale à gérer elles-mêmes, démocratiquement son épargne et son crédit, dans le cadre d'une organisation adéquate réalisant ainsi par son autonomie financière sa liberté et son indépendance.

Soyez remerciés, chers raiffeisenistes, de l'admirable effort de résistance que vous avez déployé. Soyez remerciés de la fidélité à l'idéal coopératif dont vous avez fait preuve durant ces 6 ans de guerre. Forts du devoir ainsi consciencieusement accompli, vous pouvez regarder avec confiance vers l'avenir, vers l'après-guerre.

Dieu a permis que nous puissions, en armée du bien, protéger nos familles, servir utilement le peuple, la patrie. Cette armée du bien ne doit pas démobiliser. Au contraire, elle doit à l'avenir plus que jamais être active, servir la paix. Nous voulons continuer à servir dans cette armée, cela en bons citoyens, conscients et disciplinés, réclamant et exigeant plus de nous-mêmes que de l'Etat. En un mot, nous voulons toujours être de véritables raiffeisenistes.

**Voilà le serment que nous renouvelons solennellement en ce 42me Congrès, au cœur de notre chère Patrie.**

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par *M. le conseiller national A. Müller*, président, et en français par *M. l'abbé Montavon*, membre du Conseil de surveillance.

## Rapport du Conseil de surveillance

Monsieur le Président,  
Messieurs les délégués,

Une année de fructueux travail raiffeiseniste est derrière nous. 1944 a apporté un nouveau développement et affermissement intérieur des Caisses affiliées et de la Caisse centrale. C'est ce qui se dégage non seulement des chiffres, mais encore de toutes les manifestations d'activité des Caisses et du mouvement.

Conformément à l'art. 19 de la loi fédérale sur les banques et Caisses d'épargne, le Conseil de surveillance a pour mission de constater si les comptes annuels sont établis conformément aux statuts, règlements et prescriptions légales, ceci tant au point de vue de la forme que du fond. Nous devons également nous rendre compte si les dispositions de la loi précitée et de son règlement d'exécution, ainsi que les prescriptions cantonales concernant le droit de gage légal des dépôts d'épargne sont remplies.

Conjointement avec la S. A. Fiduciaire et de revision REvisa, nous pouvons déclarer que ces dispositions sont toutes dûment observées. Nous avons vérifié les différents postes du bilan lors de la revision principale de fin d'exercice et lors des revisions intermédiaires effectuées en cours d'année 1944 et avons pu constater à ces occasions que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux données des livres comptables, tous tenus avec soin et régularité.

La rapide extension de la somme du bilan enregistrée déjà au cours des quatre précédents exercices s'est encore poursuivie à un rythme accéléré en 1944. L'augmentation de Fr. 25,5 millions est en rapport avec la situation économique actuelle de l'agriculture et les nombreux capitaux qui chôment, faute de possibilité d'emploi du fait de restrictions et de l'arrêt de la construction à la campagne. Selon toute probabilité, un recul se produira lorsque l'économie de guerre aura de nouveau fait place à une économie aux conjonctures normales.

L'actif du bilan a quelque peu évolué par rapport aux exercices précédents. A lors qu'autrefois les nouveaux dépôts étaient investis exclusivement en fonds publics et en hypothèques, on relève cette année une plus large répartition des placements.

Le secteur des prêts et crédits a pris une certaine extension.

Les prêts hypothécaires atteignent présentement un total de Fr. 43,564 millions, dont 24,5 millions sur des exploitations agricoles, 15,8 millions sur des immeubles locatifs et 3,5 millions sur des bâtiments semi-artisanaux. Ces créances hypothécaires sont toutes de bon aloi et ne donnent lieu à aucune observation.

Les titres et fonds publics ont passé à Fr. 93,572 millions. La Fiduciaire Revisa constate « Ce portefeuille présente une structure aux relations suivantes : 43 % en titres de la Confédération, cantons et communes et 57 % en obligations de banques. L'évaluation au bilan répond aux principes légaux ».

La Caisse centrale doit obligatoirement recevoir toutes les disponibilités des Caisses affiliées. Comme réservoir de compensation elle doit collecter le trop plein de capitaux du mouvement jusqu'à ce que les cellules locales les absorbent de nouveau. Elle doit remplir cette importante mission en toute circonstance, que les conjonctures soient favorables ou non pour elle. Cette importante et délicate mission réclame une politique financière appropriée, prudente et prévoyante. Comme centrale de virement appelée à garantir en toute circonstance la

capacité de paiement des Caisses affiliées, la Caisse centrale doit maintenir constamment une très forte liquidité. Un gros portefeuille de titres et fonds publics est de ce fait pour elle une nécessité absolue. En vue d'alléger les risques de cours et d'augmenter en même temps la rentabilité, un plus gros portefeuille des créances hypothécaires serait certes désirable. Malheureusement, il est excessivement difficile aujourd'hui de se procurer de bons titres. Les Caisses locales le savent, puisqu'elles se heurtent, elles aussi, à de semblables difficultés, bien que leurs possibilités dans ce domaine soient beaucoup plus grandes que pour la Caisse centrale. Il serait désirable que les Caisses s'emploient davantage encore à placer leurs fonds dans leur rayon d'activité par la reprise de bons titres hypothécaires, crédits d'améliorations foncières, etc.

En raison de notre gros portefeuille de fonds publics, la capacité de paiement est extraordinairement forte. La liquidité satisfait non seulement largement aux exigences légales mais tient compte également des prestations les plus étendues qui peuvent incomber à notre Centrale.

La situation est malheureusement moins favorable en ce qui concerne les fonds propres effectifs, qui ont de la peine à suivre le rythme rapide actuel de développement du bilan. Le capital de garantie de Fr. 14,428 millions répond toutefois encore aux exigences ; il se compose des éléments suivants :

Fr. 2,1 millions de réserves,  
Fr. 6,164 millions de parts sociales,  
Fr. 6,164 millions, obligation de versement complémentaire selon art. 9 des statuts.

Au sujet du compte de profits et pertes, nous faisons nôtre l'appréciation de la Fiduciaire Revisa que nous citons textuellement : « L'analyse des principaux éléments du compte de profits et pertes a donné un résultat des plus favorables ». Le bénéfice net a été de Fr. 487.883,94, en augmentation de Fr. 75.540,37 sur l'année précédente.

Par rapport à l'année précédente, les frais généraux ont augmenté de 11 % en chiffre rond, compte tenu de Fr. 15.400,—, coût de transformations effectuées au bâtiment de l'Union. La participation de l'Union aux frais de revision est chaque année plus considérable. Nous espérons que les Caisses apprécient toujours ce privilège à sa juste valeur. Dans aucune autre organisation bancaire, les émoluments de revision sont aussi minimes que chez nous. Par rapport à la somme du bilan, la proportion des frais généraux est inférieure aux années précédentes. Pour 1944, la relation était la suivante :

Caisse centrale	0,19 %
Office de revision	0,08 %
Total	0,27 %

A titre comparatif, signalons que cette relation entre les frais généraux et la somme du bilan se présentait comme suit chez les banques en 1943 :

Banques cantonales :	0,52 %
Caisses d'épargne :	0,54 %
Banques locales :	0,85 %
Grandes banques :	1,8 %

Il convient de relever que la proportion des frais généraux est influencée par le travail considérable que cause aux établissements de crédit la perception des impôts fédéraux à la source (droit de timbre, impôt sur les coupons, impôt anticipé). Ce travail est accompli « honoris causa » par les établissements de crédit. Nous considérons être en droit de revendiquer une modeste, équitable rétribution pour le travail fourni, car on ne saurait vraiment attendre des banques et de nos caissiers qu'ils



Le succès du congrès se lit sur la physiologie épanouie du Dir. Heuberger.

remplissent indéfiniment cette lourde charge de percepteur du fisc fédéral uniquement pour les beaux yeux de la Confédération. Les normes des relations entre les banques et l'Etat ne sont pas précisées et surtout pas bien équilibrées. En plus des impôts considérables, l'Etat exige ainsi encore des corvées qui sont une lourde charge pour les établissements de crédit. Une réforme, respectivement une simplification du régime fiscal, reste une urgente nécessité.

L'Union doit la modeste proportion de frais généraux de 0,27 % seulement à la simplicité de son appareil administratif, à l'absence de succursales et d'agences, à une organisation technique et comptable des plus rationnelles. Cette simplicité avant tout pratique de l'organisation des Caisses et de l'Union est une force de notre mouvement. C'est là un de ses gros avantages sur les autres institutions de l'industrie bancaire, avantage que nous devons maintenir à tout prix par une observance toujours stricte des principes éprouvés qui sont les nôtres.

\* \* \*

Messieurs,

Le Conseil de surveillance se plaît également à constater que la somme globale des bilans des Caisses affiliées est aussi en progrès constant puisqu'elle a atteint Fr. 659,623 millions, en augmentation de 59,8 millions soit de 10 % sur l'année précédente. Ce considérable progrès est la conséquence de la confiance. Là où règnent l'ordre et la discipline, règne aussi la confiance. Et les 23,8 millions de francs de réserves accumulées au cours des 42 dernières années, sont les fruits de cette confiance. Alors que durant les premières années, l'apport annuel à la réserve n'était que de quelques mille francs, il a dépassé 2 millions l'an dernier. La confiance crée la sécurité et la sécurité appelle la confiance. Cela est également la conséquence naturelle d'une saine politique de taux. La politique de taux de la Caisse centrale se base sur deux éléments fondamentaux : la sécurité et la liquidité interne. Grâce à l'appui de l'Union, les Caisses peuvent, elles, diriger tous leurs efforts sur le seul objectif de la sécurité. Elles l'atteindront en pratiquant une politique prudente et

saine des taux créanciers et en se conformant toujours aux directions que donne l'Union à ce propos. Les organes dirigeants de l'Union et des Caisses affiliées assument dans ce domaine une lourde responsabilité. La responsabilité de la défense des intérêts véritables des déposants, des débiteurs et de toute l'économie générale. Nous ne pourrions surmonter avec aisance les années de dépression économique qui se présenteront inévitablement que si nous sommes fermes dans les époques d'aisance et de prospérité en ne nous départissant jamais d'une politique de crédit objective et prévoyante visant à la stabilité et à l'exclusion de risques importants et de pertes.

\* \* \*

Messieurs,

Un danger latent plane actuellement sur toute l'activité de nos institutions. Le danger que constitue le sabotage du **secret bancaire**. On parle de grosses fortunes qui échappent au fisc et que l'on veut dénicher par une inquisition impitoyable. C'est très bien, mais il convient toutefois à ce propos de ne pas oublier que le secret bancaire contribue grandement à stimuler le petit épargnant. En portant atteinte au secret bancaire on annihile la volonté d'effort personnel du peuple suisse, son esprit inné de prévoyance et d'épargne, et on nuit par là à l'économie du pays. Le peuple suisse ne cherche pas à éluder son devoir fiscal, mais il a une aversion naturelle pour les méthodes fiscales compliquées et formalistes à l'excès. Chacun est disposé à payer son dû à la source, mais se répuigne à voir les autorités fiscales locales exercer un droit de regard excessif dans ses affaires privées. Nous devons avoir conscience de ce sentiment psychologique du contribuable rural et nous employer à donner à notre régime fiscal un statut bien approprié. Dans une dictature, qu'elle soit de droite ou qu'elle soit de gauche, on n'a que faire du secret bancaire. Une démocratie, elle, ne peut s'en passer.

Messieurs,

La Fiduciaire REVISA porte dans son rapport de revision le simple et clair jugement suivant : « Les affaires de la Caisse centrale sont gérées selon des principes éprouvés, avec soin, jugement et prévoyance. » Ce jugement est aussi celui du Conseil de surveillance. Par conséquent, nous ne saurions assez remercier le président et les membres du Conseil d'administration de leur bonne et avisée gestion. Nos remerciements vont ensuite tout particulièrement à M. le directeur Stadelmann, le « grand patron » de notre Caisse centrale. Avec sa vaillante équipe de collaborateurs, il fait face à la lourde tâche que représente aujourd'hui le placement judicieux et sûr des capitaux que lui confient nos Caisses affiliées. Il s'épuise à la tâche, car les temps actuels de guerre des nerfs usent tout particulièrement les hommes. Nous vous remercions tout particulièrement, Monsieur le Directeur, et plaise à Dieu de vous conserver la santé pour que vous puissiez pendant longtemps encore nous faire bénéficier de vos capacités et de votre force de travail. Je remercie ensuite M. le directeur Heuberger, notre ministre des affaires intérieures et extérieures, qui se dépense sans compter, lui aussi, pour que règnent ordre et discipline partout dans les Caisses et pour que notre mouvement tout entier reste sain et prospère. Le travail qui lui incombe est tout particulièrement délicat, ingrat souvent ; il n'en est que plus méritoire. Ma gratitude va aussi à M. le vice-directeur Egger et à ses collaborateurs, avant tout à MM. les reviseurs, dont l'ac-

tivité implique de nombreux renoncements de tous ordres.

Je remercie enfin tous les raiffeisenistes, au premier rang desquels je place les déposants et les ponctuels débiteurs. La constitution démocratique et fédéraliste de notre mouvement exige que tous accomplissent toujours consciencieusement leur devoir. Ils sont les solives de notre édifice raiffeiseniste. A tous les raiffeisenistes va mon salut et l'hommage de ma gratitude

Messieurs,

Le Conseil de surveillance vous propose de voter les résolutions suivantes :

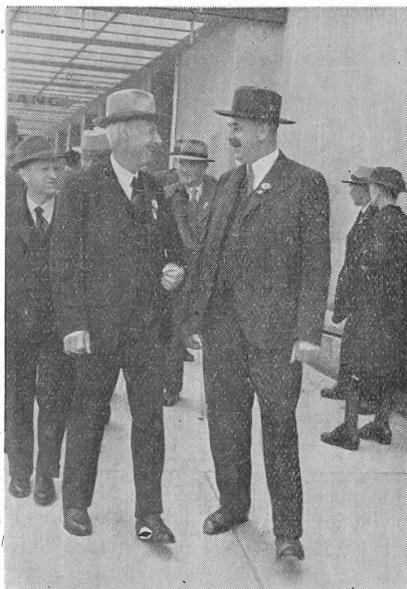
1. Le bilan présenté au 31 décembre 1944 ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1944 sont adoptés et déchargés en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice net réalisé de Fr. 487.883,94 est à répartir de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :
  - a) Fr. 224.000,— pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales,
  - b) Fr. 250.000,—, versement au fonds de réserves,
  - c) Fr. 13.883,94, report à compte nouveau.
- 4 Des remerciements sont exprimés au Conseil d'administration, aux directeurs, fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

Messieurs,

Arrivé ainsi au terme de mon rapport, je me permets d'offrir encore les quelques considérations suivantes à votre méditation :

Le jour viendra certainement, avant qu'il soit longtemps, où la Suisse aura 1000 Caisses Raiffeisen avec un milliard de francs de bilan. Mais ce qui importe le plus pour nous, ce ne sont pas les chiffres, les résultats matériels, c'est avant tout le **bilan moral**. La matière n'est rien sans l'esprit. Privées de l'esprit raiffeiseniste, c'est-à-dire l'esprit communautaire, le mutualisme, la solidarité chrétienne, nos organisations se ravaleront au rang de simples entreprises bancaires et perdraient de ce fait leur véritable droit à l'existence. Toutes les classes sociales rurales, paysans, ouvriers, artisans, petits commerçants, collaborent aujourd'hui à notre mouvement coopératif et le peuple entier, jusqu'aux intellectuels, suit avec intérêt son développement. Nous nous réjouissons de voir ainsi le raiffeisenisme devenir un véritable mouvement national. Les raiffeisenistes doivent participer à la vie publique et se faire partout les protagonistes de l'Etat social. Les raiffeisenistes doivent s'affirmer partout comme champions de la démocratie, seule forme politique digne de notre temps et de notre civilisation. La démocratie qui se fonde sur les droits sacrés de l'homme, la famille, la commune. Les raiffeisenistes doivent se poser en protagonistes de l'esprit et de la culture communautaires. Contribuer à élever cette dernière, à améliorer les conditions d'existence matérielle et morale du plus humble d'entre nos frères, contribuer à raviver l'esprit de famille, l'esprit communautaire du village, c'est contribuer à élever le niveau culturel populaire. Et la culture est toujours propice à l'ordre et à la liberté. Et si, selon Wallace, notre siècle doit être le siècle de l'homme modeste, nous voulons que ce soit le siècle de l'homme libre et conscient.

Or, nos Caisses Raiffeisen ne sont-elles pas l'organisation par excellence de l'homme modeste, libre et conscient ? Et celui-ci, chez nous comme au delà des frontières,



Le Dir. Stadelmann, notre grand argentier, est aussi tout souriant.

partage certainement l'opinion qu'émettait déjà Jacob Burkhard dans ses Fragments historiques : « Etre Européens, ce n'est pas rechercher la puissance, les faux-dieux, l'argent, c'est aimer et servir l'esprit ».

Oui, c'est toujours l'esprit qui vivifie, et l'esprit raiffeiseniste reste vivant dans notre organisation. Puisse-t-il en être toujours ainsi.

*Les différents rapports qui précèdent sont admis sans discussion et l'assemblée, à l'unanimité, vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.*

\* \* \*

L'ordre du jour appelle enfin l'objet 6 :

## Nos devoirs dans la sixième année de guerre

### Conférence de M. le Dr. E. Feisst.

Directeur de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'Economie publique et Chef de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

\* \* \*

L'éminent conférencier apporte tout d'abord le salut du Département fédéral de l'Economie publique et de son Chef, **M. le conseiller fédéral Stampfli**. Il exprime également sa satisfaction de pouvoir participer une première fois aux assises Raiffeisen suisses, attendu qu'il a toujours apporté beaucoup d'intérêt à notre mouvement qui travaille au bien matériel et moral des classes rurales. Puis il aborde le cœur de son sujet.

Le 8 mai 1945 restera pour notre pays un anniversaire de première importance. Après 5 ans et demi de tuerie et de destructions les hostilités ont cessé en Europe. La Suisse est délivrée du danger militaire qui la menaçait. Notre pays est resté épargné dans la tourmente. C'est un miracle qui dépasse notre raison. Nous voulons remercier sincèrement la Providence de toutes les forces qui nous ont été gratifiées.

Ce bonheur nous crée cependant des obligations sévères. Il nous est interdit de croire que nous sommes un peuple élu de Dieu et que tous les bienfaits de la paix nous seront sans autre accordés. Non ! Nous sommes au cœur de l'Europe, continent saigné à blanc, appauvri, dont l'appareil de production et les moyens de subsistance sont détruits. Sur ces ruines il faut reconstruire des organismes économiques vivants.

Pour nous la question déterminante reste celle des transports. Les pourparlers fructueux avec la délégation économique alliée n'y changent que peu ou prou, pas plus que la fin des hostilités. La situation de notre ravitaillement **reste très tendue, voire grave**. Les importations des prochains mois ne remplaceront pas même ce que nous prélevons sur nos réserves. Les 2200 tonnes par jour que le réseau ferroviaire français peut transporter pour nous n'empêchent pas que **ces prochains temps nous devons vivre au jour le jour**. Notre peuple et notre armée consomment en effet 1000 tonnes de céréales chaque jour. Nous importions avant la guerre 1200.000 tonnes de denrées alimentaires par année. En 1938, nous avons importés 7.480.000 tonnes de vivres et de matières premières, dont 5000 à 7000 tonnes par le port de Gênes. Ces chiffres démontrent combien précaire reste notre situation.

La pénurie de charbon, la nécessité de répartir le tonnage disponible et les possibilités de chargement entre les différentes catégories de matières premières et de vivres sont autant d'obstacles au remplacement de nos réserves. De l'avis de la délégation alliée, nous ne devons pas attendre une amélioration prochaine. **Nous aimerions faire connaître ces faits à notre public avec toute l'insistance qui s'impose**. L'hiver 1945 sera très dur au point de vue du ravitaillement. Les réserves seront bientôt épuisées pour certaines denrées, telles que le thé, le café, le riz, les légumes secs, les graisses. Aussi ne pouvons-nous promettre pour l'instant un relâchement du rationnement.

L'office fédéral de guerre pour l'alimentation avait prévu que les plus grandes difficultés surgiraient pour nous vers la fin de la guerre et après les hostilités. Nous étions certains que les terribles destructions, vu leur ampleur, ruinaient l'appareil de production européen et auraient des conséquences catastrophiques au point de vue alimentaire. A cela s'ajoute la désorganisation et la destruction du système des transports. Aussi devons-nous répéter à notre peuple que **l'ère des restrictions est encore loin de sa fin**.

Le fait que, grâce à notre économie de guerre, les consommateurs n'ont pas manqué du nécessaire pendant 5 ans et demi a peut-être eu le désavantage d'engendrer l'opinion qu'il s'agit là d'un phénomène normal et durable. On commence à se rendre compte que nous devons payer notre tribut à la reconstruction de notre continent sous forme de nouvelles restrictions. L'hiver prochain nous cause des soucis justifiés. Il sera froid et maigre. Nous n'aurons cependant aucune raison de nous plaindre si nous nous en tirons comme jusqu'ici et si nous avons la chance d'une année agricole favorable.

Nous disposons encore de 400.000 tonnes de vivres déposés dans les ports ibériques. Si les transports le permettent, nous pourrions faire la soudure avec la prochaine récolte de céréales indigènes.

Nous espérons que la libération de l'Italie du Nord nous permettra aussi de profiter des ports de Gênes et de Savone moins éloignés de nos frontières. Mais n'oublions pas que notre industrie a besoin de matières premières, surtout de celles que le

blocus a retenues pendant plus de 4 ans.

Seules la collaboration de toute la nation et la discipline économique nous aideront à maîtriser les difficultés de cette période transitoire. Pas de fausses espérances, ni de vœux prématurés, mais une vision claire des réalités et la volonté de tenir !

Rendons-nous compte que les pays victorieux devront ravitailler les pays ravagés et les armées d'occupation. Le tonnage sera mis totalement à contribution à cet effet.

La Suisse ne disposera un certain temps de ses propres moyens de transport. Cela implique le maintien de l'économie dirigée pour une certaine période. Les conditions étant autres et pires en 1945 qu'en 1918, une comparaison entre ces deux fins de guerre n'est pas justifiée. N'oublions pas cependant que le rationnement a duré encore deux ans après la fin de la dernière guerre, du moins pour les denrées alimentaires les plus importantes. Nous ne pouvons pas escompter que le rationnement actuel soit supprimé dans un délai plus court. Il serait sage de comprendre que notre route reste bien tracée pour le proche avenir.

Nous bénéficions d'un avantage considérable par rapport à la dernière guerre : notre appareil de production est intact au seuil de l'après-guerre. En outre, les réserves en céréales de l'hémisphère occidental sont favorables et les perspectives pour la prochaine récolte sont très prometteuses. Si les transports le permettent nos rations actuelles de pain pourront être maintenues l'hiver prochain, sous réserve d'une bonne année agricole. Si ces conditions ne pouvaient être remplies, nous aurions de grandes difficultés pour notre ravitaillement en pain.

Notre paysannerie par ses efforts et par ses aptitudes a réussi à maintenir pratiquement les effectifs de bétail malgré la pénurie de fourrages. Il en résulte que les perspectives pour notre approvisionnement en lait, produits laitiers et viande ne sont pas défavorables. Toutefois, une augmentation des rations est peu probable. Notre troupeau aura d'abord besoin de refaire ses effectifs ; aussi l'offre du bétail de boucherie sera-t-elle restreinte. Ce phénomène durera au moins 5 ans pour les pays européens, car la pénurie de bétail est très grande. Il y aura bien les apports des pays sud-américains. Mais il se passera du temps jusqu'à ce que chaque Suisse consomme de nouveau 45 kg. de viande par an, comme ce fut le cas.

Le secteur des graisses et huiles est très névralgique pour nous. La pénurie en matières grasses est mondiale. En temps de paix nous ne couvrons pas le 50 % de nos besoins en graisses solides. Malgré les restrictions sévères, la production indigène nous procure à peine aujourd'hui la moitié du minimum de nos besoins physiologiques.

Pour les denrées coloniales : le riz, les légumineuses, le sucre, le cacao, le café, le thé et le tabac, notre situation dépendra des possibilités de transport. De plus, la commission alliée a sérieusement réduit les contingents. Vu la pénurie mondiale de ces denrées, les vainqueurs ont même créé un organisme central de distribution.

Malgré certaines lueurs d'espoir, nous avons donc toute raison de maintenir notre appareil de production et de l'exploiter à fond comme jusqu'ici. Il faut à tout prix, dans la 5<sup>me</sup> étape du plan des cultures, maintenir sous la charrue les 366.000 ha que nous avons cultivés. Il nous faut produire suffisamment de pommes de terre et de légumes. La betterave sucrière mérite une attention spéciale. La création d'une seconde sucrerie est devenue indispensable.

Le Conseil fédéral adressera ces prochains jours à ce sujet un projet aux membres du parlement.

Nous n'aurions pas rempli notre tâche si, ayant organisé l'économie de guerre, nous n'avions pas préparé le régime transitoire et le retour aux conditions du temps de paix.

Prévoyant, le Conseil fédéral a pris les mesures nécessaires. Il les a motivées dans son message aux Chambres fédérales du 17 mars 1944 et consignées dans son arrêté du 3 novembre 1944 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en produits agricoles pour le temps de guerre et l'après-guerre.

Certain que par suite des destructions énormes les denrées et moyens de production feraient défaut après la guerre, il y montrait la nécessité de maintenir active notre production indigène. Il proposait de garder 300.000 ha sous la charrue et considérait comme une nécessité nationale et naturelle de mettre notre agriculture avant tout au service du ravitaillement du pays. La Confédération a le devoir de prévoir une **politique active de production agricole**.

Cette solution transitoire maintient et codifie ce qui a fait ses preuves ; elle prolonge les mesures prises pour l'extension de la culture des champs. Elle régleme la production et le placement des produits de façon à adapter quantitativement et qualitativement la production aux besoins du marché intérieur et extérieur. Elle sort de la production trop unilatérale, fourragère et animale, trop sujette aux crises et l'oriente vers la culture des champs pour mieux répartir les risques. Autant que possible, l'agriculture doit pourvoir à son propre ravitaillement. La Confédération peut subordonner l'importation et l'exportation des produits agricoles à certaines conditions afin d'en assurer l'écoulement. Les prix doivent correspondre aux frais de production d'une exploitation rationnelle. La Confédération tient compte cependant des intérêts et des conditions matérielles des autres classes de la population. La future législation agricole tiendra compte des expériences faites. Son but est de **maintenir la paysannerie au moins dans ses effectifs actuels** ; elle ne forme plus que le 22 % de la population de notre pays, un minimum au-dessous duquel notre pays ne saurait descendre s'il veut maintenir son équilibre et sa sécurité économique et politique.

On vise aussi à la **production de qualité**. Quant à la quantité, la production doit être adaptée à la capacité d'absorption des marchés intérieurs et extérieurs.

L'exploitation doit être rationnelle et intensive de façon à réduire les frais de production ; elle doit **s'aider autant que possible par ses propres moyens**.

Pour enrayer l'exode des campagnes et garder la main-d'œuvre agricole à la terre, les conditions de bien-être doivent être améliorées. Tels sont les principes de la nouvelle législation agricole, qui prévoit aussi l'encouragement des essais et recherches, de l'instruction professionnelle, des progrès techniques, des améliorations foncières, etc. La loi englobe encore le droit rural et les mesures concernant la politique de production et de placement. La législation agricole envisagée fournit la base d'une entente avec les autres groupements économiques, en particulier l'industrie et le commerce. Elle doit être une œuvre de tout le peuple suisse, basée sur la collaboration de tous parce qu'elle servira l'intérêt de la communauté. C'est une nécessité non seulement pour la Suisse, mais pour tous les pays. Winston Churchill, le chef d'Etat courageux et prévoyant, l'a reconnu le 15 mars 1945. Il l'a fait valoir avec force devant le parti conservateur anglais. Après avoir montré que l'Angleterre n'aurait pas

pu subsister sans son agriculture si longtemps négligée, il a insisté sur l'économie du tonnage qu'elle a permis et les services vitaux qu'elle a rendus dans les deux guerres. Il faut qu'une nation soit autant que possible indépendante au point de vue alimentaire, a-t-il dit. L'agriculture si elle est vivante et saine permet en outre au pays de se vouer à d'autres importations et exportations. Dans l'après-guerre, a dit Churchill, l'agriculture occupera une place de premier plan, car elle est la racine principale dont dépend la vie prospère de la nation. Telle est l'opinion d'un pays d'exportation par excellence et des plus industrialisés. N'y soyons pas sourds.

Comme nous avons mis à profit les expériences et défauts de notre économie de guerre de 1914 à 1918 pour créer celle de 1939 à 1945, nous devons tirer les leçons qui se dégagent des conditions de cette dernière guerre. La Suisse restera au cœur de l'Europe un pays pauvre en matières premières. Nous ne devons plus nous payer le luxe d'un appareil d'approvisionnement indigène aussi insuffisant en face de conflits et de complications futures, hélas toujours possibles. C'est pourquoi la véritable sagesse économique et politique de l'Etat veut qu'à côté de notre préparation militaire nous maintenions aussi notre préparation économique de façon à pouvoir faire face à toute éventualité. C'est la leçon immuable que nous voulons tirer des expériences de cette guerre, afin de défendre à l'avenir aussi, avec le même succès et la même volonté inébranlable les institutions politiques et économiques de notre chère patrie.

Très applaudi l'éminent conférencier est vivement remercié par le président.

Écoulée dans un religieux silence et avec une attention soutenue malgré la longueur de la séance, la thèse fortement documentée du Dr Feisst fait une profonde impression sur l'auditoire qui sent dans un sentiment de reconnaissance que, chez nous, rien n'est laissé au hasard. Nos autorités veillent au bien-être du peuple. A nous de les seconder de toutes nos forces !

\* \* \*

Le président ouvre encore la *discussion générale*. Celle-ci n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance :

Nous voici arrivés au terme d'une journée mémorable.

Je remercie les invités, les délégués, ainsi que les différents rapporteurs. Je remercie également M. le Dr Feisst pour sa précieuse collaboration.

Une ère nouvelle s'annonce aujourd'hui dans l'histoire des peuples dont la page la plus sanglante vient de se tourner.

Durant près de 6 longues années de guerre, nous avons tenu. A l'avenir encore nous maintiendrons. En tout temps, envers et contre tout, la Patrie peut compter sur nous.

Raiffeisenistes, continuons notre travail, au service d'une grande et belle idée sociale.

A la fin de cette vibrante péroraison, une ombre mystérieuse envahit la salle tandis qu'une vive clarté irradie notre emblème national : moment de solenni-

té émouvante. Spontanément debout, toute l'assistance a les yeux fixés vers la croix blanche sur fond de gueule et de toutes les poitrines s'échappent les strophes de l'hymne national qui met le digne point final à cette imposante assemblée :

Gardons avec fierté  
L'arbre au Grütli planté  
La Liberté.

\* \* \*

Les délégués se dispersent dans les hôtels respectifs pour y prendre un repas réparateur. Et c'est l'occasion pour eux de vivre encore quelques moments de franches amitiés. Les conversations vont s'engager pour ne tarir qu'au retour au foyer. C'est toujours une des parties les plus captivantes de nos réunions de raiffeisenistes. Non pas que l'on se livre au plaisir de la table, mais parce que les cœurs s'ouvrent et que la plus parfaite intimité règne entre ceux qui, venus de tous nos villages de la plaine, de nos vallées comme de la montagne, donnent le meilleur de leur dévouement à la même noble cause au service de la paysannerie. On se fait part de ses expériences : les succès et les joies des uns comme les échecs des autres profitent à tous.

\* \* \*

Pour des raisons majeures émanant des circonstances présentes, la traditionnelle croisière en commun sur le lac a dû être supprimée. Mais les délégués ne profitent pas moins des derniers instants pour jouir des beautés du paysage.

Et les trains spéciaux attendent... Ayant puisé dans ces deux journées une nouvelle dose d'énergie, les raiffeisenistes suisses s'en retournent emportant dans leur cœur la nouvelle consigne qui les aidera à continuer leur œuvre.

Ainsi s'achève le 42<sup>me</sup> Congrès raiffeiseniste suisse. -Fx-

## Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Les Raiffeisenistes vaudois ont tenu le 21 avril leur assemblée annuelle au Restaurant du Théâtre de Lausanne.

A 14 h. 15, *M. F. Maillard*, qui inaugure officiellement ses fonctions de nouveau président, prononce une sympathique allocution de bienvenue, et, pour créer l'ambiance traditionnelle, l'assemblée entonne une strophe du cantique suisse. Le président se plaît à saluer la présence de *M. le conseiller d'Etat Rod. Rubattel*, le nouveau chef du Département de l'agriculture, dont

les délégués sont tout particulièrement heureux de faire la connaissance.

L'appel fait constater qu'à l'exception de trois, toutes les Caisses sont représentées par 102 délégués.

*MM. Péclard (Pailly) et Ruchet (Bretonnières)* sont désignés comme scrutateurs.

Il appartient à *M. A. Monnet*, secrétaire, de présenter un fidèle procès-verbal de la réunion administrative et d'étude de l'année dernière. Puis, sur rapport favorable de *M. Amstein*, au nom des Caisses vérificatrices de St-Saphorin et Cully, les comptes du ménage de la Fédération, présentant un modeste actif de Fr. 1286,70 sont adoptés. La Fédération a payé à la Chambre vaudoise d'agriculture une cotisation de Fr. 859.—. Les Caisses de Seigneux et Villarzel vérifieront les comptes l'an prochain.

*M. le président Maillard* présente ensuite un *rapport présidentiel* concis et clair sur l'activité du Comité et de la Fédération en 1944, puis il proclame les résultats du dernier exercice :

Les Caisses vaudoises sont au nombre de 55 avec 4509 membres et 14.241 déposants d'épargne (augmentation 771). Une nouvelle Caisse s'est constituée à Peney-le-Jorat. Le mouvement d'affaires a été de 83 millions, en progression de 6,2 millions. *La somme globale des bilans se monte à Fr. 38,7 millions, en augmentation de 4,5 millions, soit de 13 % sur l'année précédente.* Le bénéfice net total de Fr. 120.400 a porté les réserves à Fr. 1,48 million.

Et le président termine en engageant les Caisses à ne jamais s'éloigner des principes fondamentaux et à œuvrer constamment pour permettre au mouvement de gagner toujours plus de terrain pour le bien de notre peuple.

L'ordre du jour appelle ensuite la *fixation de la cotisation pour 1945*. Cet objet donne lieu à un débat au sujet des relations avec la Chambre vaudoise d'agriculture que le président avait déjà commentées spécialement dans son rapport :

Des tractations ont eu lieu avec la Chambre vaudoise d'agriculture, en vue d'obtenir une diminution de la cotisation annuelle que la Fédération doit payer (près de Fr. 900.—) comme membre de la Chambre. On jugeait que cette cotisation ne se percevait pas sur une base absolument équitable et en tout état de cause qu'elle est trop élevée comparativement au budget de la Fédération qui se voit privée des moyens utiles au déploiement fructueux de sa propre activité. Il convient aussi de prendre en considération que nos Caisses ne sont pas essentiellement agricoles, mais travaillent aussi avec les arts et métiers, le petit commerce. Le comité a demandé à la Chambre vaudoise une diminution équitable de sa contribution, à défaut de quoi

une démission devrait être éventuellement envisagée pour l'année 1945. Cette demande fut repoussée et la démission directement enregistrée par la Chambre vaudoise qui ne convoqua pas nos délégués à l'assemblée de l'automne dernier. Ce « fait accompli » place en quelque sorte aujourd'hui la Fédération devant les deux alternatives suivantes :

- rentrer dans la Chambre vaudoise en payant la cotisation intégrale, ce qui oblige alors la Fédération à percevoir des Caisses affiliées une cotisation augmentée de 5 cts par membre,
- accepter la situation créée par la démission enregistrée sans autre par la Chambre vaudoise. Il serait alors loisible à la Fédération de s'intéresser toujours à l'activité de la Chambre en la soutenant financièrement par un versement volontaire à déterminer.

*M. Ponnaz (Forel)* ne peut se dégager de l'impression que la Fédération a été traitée quelque peu cavalièrement par la Chambre vaudoise; la proposition du Comité tendant à une réduction de la cotisation était honnête et justifiée, la Fédération étant exagérément imposée comparativement à d'autres organisations agricoles de nature commerciale. C'est l'avis également de *M. Tenthorey (Le Sépey)* qui considère au surplus que la question n'ayant pas été portée à l'ordre du jour, l'assemblée ne peut prendre une décision tenante; il propose le renvoi de la chose au Comité pour complément de renseignement et rapport précis à la prochaine assemblée. *M. A. Rubattel (Villarzel)* expose que la Chambre vaudoise a rendu et rend encore de précieux services au mouvement Raiffeisen et que la Fédération se doit d'en faire partie aux conditions prévues par les statuts. Il est appuyé par *M. H. Clavel (Oulens)*, qui propose de trancher la question immédiatement. Au vote, l'assemblée adopte à une grosse majorité la proposition Tenthorey de renvoyer la chose au Comité pour rapport précis à la prochaine assemblée générale.

L'assemblée fixe ensuite la cotisation à la Fédération pour 1945 sur la base suivante :

Fr. 0,20 par sociétaire, plus  
Fr. 0,01 0/00 du bilan,  
Fr. 1 0/00 des réserves.

Compétence est donnée au Comité de faire une contribution volontaire à la Chambre vaudoise d'agriculture pour l'année en cours.

*M. H. Serex*, secrétaire central adjoint apporte ensuite aux délégués le salut cordial de l'Union Raiffeisen suisse et ses félicitations pour les beaux résultats obtenus l'an dernier par les Caisses vaudoises. Le représentant de l'Union montre ensuite les progrès réalisés par l'ensemble du mouvement et analyse

la situation du marché de l'argent et certains problèmes qui à l'heure présente doivent préoccuper spécialement les dirigeants : politique de taux, utilisation judicieuse des disponibilités, alimentation de la réserve, maintien des principes de base de nos institutions.

L'ordre du jour comporte ensuite une conférence de *M. H. Raccoursier*, secrétaire de la Société vaudoise d'étude et d'encouragement des améliorations foncières sur « *Les améliorations foncières et leur financement* ».

Cette causerie fut suivie avec intérêt. Les Caisses Raiffeisen locales sont particulièrement bien placées pour financer les syndicats de remaniements parcellaires et d'améliorations foncières. Elles ont collaboré du reste déjà à la réalisation de nombreuses entreprises par des crédits à des conditions favorables. Après avoir contribué à l'exécution des travaux, elles favoriseront également la liquidation des syndicats par la reprise des créances provenant des contributions dues par les propriétaires. Il y a là un intéressant champ d'activité pour elles.

Puis M. le président Maillard proclame les noms de 6 vétérans, membres des organes dirigeants de leur Caisse locale depuis 25 ans. Ce sont :

**Henri Clavel** (Oulens)  
**Louis Charlet** (Oulens)  
**René Forestier** (Thierrens)  
**Paul Décoppet** (La Sarraz)  
**Henri Viennet** (Molondin).

Aux applaudissements de l'assemblée, ils reçoivent le portefeuille traditionnel, dédié.

*M. Chapuis* (Gollion) profite de la discussion générale pour revenir sur la question des *placements pupillaires* et montrer avec pertinence, sur la base d'un cas concret, l'anomalie et l'arbitraire de l'arrêté cantonal sur la matière, arrêté dont la révision s'impose. (Nous reviendrons encore spécialement sur cette question — Réd.).

Puis la parole est donnée à *M. Rod. Rubattel*, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Le distingué magistrat exprime le plaisir qu'il a d'assister à la manifestation traditionnelle du raiffeisenisme vaudois d'abord en tant qu'adhérent de la Caisse de son village natal, et ensuite parce que l'Etat se doit de soutenir les Caisses Raiffeisen qui sont les seules institutions financières qui ne travaillent pas à des fins capitalistes, mais ne connaissent que la gestion de service fondée sur la solidarité et le désintéressement. Il dit ensuite en substance :

Les principes raiffeisenistes répondent aux aspirations de l'économie et de la société nouvelles. Le crédit a toujours été un instrument au mécanisme complexe, délicat. Le crédit de l'économie nouvelle doit être social, didactique, largement réparti. Il doit être populaire, à la disposition non seulement de celui qui a, mais de celui qui est. Il doit être basé sur le travail, la capacité, la personnalité. Les petits, les humbles, doivent pouvoir aussi bénéficier de ses bienfaits, sous une forme appropriée. Toutefois, le crédit ne doit être distribué qu'avec circonspection, dans des buts bien étudiés, judicieux, et l'emploi des fonds doit être ensuite surveillé.

Les Caisses Raiffeisen ont déjà rendu d'éminents services à l'agriculture. Elles sont susceptibles d'en rendre de plus grands encore à l'avenir, car leur champ d'activité est vaste et leurs possibilités multiples. Il leur appartient spécialement de collaborer au constant progrès économique et social, au perfectionnement, à la modernisation des exploitations agricoles, à l'embellissement de la vie rurale. Les récents décrets du Grand Conseil subsidiant l'étude de nouvelles améliorations foncières, la construction de hangars destinés à loger les récoltes et l'outillage, la construction et l'aménagement de logements pour le personnel agricole, leur ouvrent de nouvelles possibilités d'action. Les Caisses Raiffeisen se doivent d'encourager et de guider les jeunes, les débutants, de soutenir ceux qui sont capables, travailleurs, sobres. Elles doivent créer des personnalités, une élite rurale, mettre en évidence les citoyens qui par leur dignité et leur travail, méritent de sortir du rang. Elles soutiendront l'effort personnel, l'entraide. Cette tâche est belle et noble ; elle est immense. Les Caisses Raiffeisen sont particulièrement bien placées pour la réaliser avec un maximum de succès, en raison de leurs principes éprouvés, de leur cercle d'activité limité et de cette forte solidarité villageoise qui garantit un fructueux travail pour le bien commun. L'Etat se doit de soutenir l'action des raiffeisenistes par une législation appropriée, tenant compte de leurs besoins particuliers. Et le distingué chef du Département termine en portant son toast au développement des Caisses Raiffeisen vaudoises qu'il désire voir poursuivre toujours leur activité dans le cadre des nobles principes qui sont les leurs, dans l'intérêt du pays.

M. le conseiller d'Etat Rod. Rubattel est vivement ovationné par les délégués qui lui savent gré de la compréhension et de la sympathie qu'il porte à nos institutions.

Intéressante, animée d'un excellent esprit, cette assemblée a été une nouvelle démonstration marquante du dynamisme réalisateur du raiffeisenisme vaudois.

### Avec les raiffeisenistes jurassiens

Les délégués des Caisses Raiffeisen du Jura bernois se sont rencontrés le dimanche 22 avril à Courtételle, à l'occasion de l'assemblée annuelle qui marquait les 20 ans d'activité de la Fédération.

A 9 h. 45 précises, les 120 participants se serraient dans la spacieuse sal-

le communale. Ils sont accueillis par le gracieux salut du chef de la paroisse, *M. l'abbé Cordelier*, président du Conseil de surveillance de la Caisse locale qui adresse des souhaits de bienvenue à la phalange des raiffeisenistes et aux personnalités marquantes.

Puis la séance administrative est officiellement ouverte par le président *M. Membrez*, directeur à Loveresse, qui adresse le salut du Comité, se déclare enchanté de la reconfortante participation. Il donne lecture d'une lettre de *M. le directeur Heuberger*, empêché, qui adresse ses félicitations aux raiffeisenistes jurassiens.

Par la lecture d'un procès-verbal rédigé en termes concis et précis, *M. Voisard*, secrétaire (Fontenais), fait revivre toutes les péripéties de la dernière assemblée générale du printemps 1943.

L'appel fait constater la présence de 125 délégués représentant 46 Caisses (2 seules Caisses très éloignées n'avaient pu envoyer leurs délégués, faute de moyens de communication). Et le bureau est enfin complété par la nomination de deux scrutateurs, *MM. Girardin* (Orvin) et *Moine* (Bressaucourt).

Le rapport présidentiel exalte les progrès réjouissants de l'ensemble des 48 Caisses du Jura et que quelques chiffres illustrent. *Groupant 2938 sociétaires et 8000 épargnants, elles ont brassé pour 23 millions d'affaires et la somme globale de leurs bilans s'inscrit par 12,5 millions, en augmentation de plus de 2 millions, soit de 16 % sur l'année précédente.* Avec le bénéfice total de Fr. 33.800,—, les réserves atteignent Fr. 253.000,—. Des dépôts d'épargne de plus de 19 millions leur ont été confiés. Deux fondations — Soubey et Verme — ont été enregistrées en 1944 et la Caisse de Fahy vient de voir le jour.

Il y a lieu de se déclarer très satisfait du travail accompli, à certains moments dans des conditions bien difficiles pendant les mobilisations prolongées et surtout pendant l'occupation militaire de notre petit coin en automne 1944 alors que 3 divisions s'y serraient, prêtes à toute éventualité.

Fort heureusement, les caissiers et les membres dirigeants avaient eu l'occasion de se serrer les coudes, au printemps de cette même année, lors d'une journée réservée exclusivement à l'étude de problèmes techniques et juridiques qui se posent actuellement à nos Caisses.

Le rapporteur termine en donnant des conseils pratiques, de prudence surtout, pour les temps pénibles de l'après-guerre. Les raiffeisenistes doivent affirmer avec énergie leur foi de vaincre

toutes les difficultés par l'effort personnel, source de tous les succès, par la collaboration dans tous les sens.

En l'absence de M. Fährdrieh, caissier, retenu par la maladie, les comptes de la Fédération sont présentés par le président et approuvés à l'unanimité sur proposition des sections vérificatrices de Movelier et de Saulcy et avec remerciements au caissier. La fortune de la Fédération atteint le chiffre de Fr. 3245,95.

Les sections de Grandfontaine et de Vendlincourt sont nommées vérificatrices des comptes de l'année en cours et la *cotisation* des Caisses sera perçue en 1945 sur la même base que précédemment. Les Caisses de Buix et de St-Brais sont en outre chargées de représenter la Fédération au Congrès de Lucerne.

M. Froidevaux, délégué du Bureau central, apporte à ses compatriotes jurassiens le salut de l'Union suisse et traduit les sentiments de la Direction centrale à l'égard de nos Caisses. Faisant un rapide tour d'horizon, il apporte la bonne nouvelle de l'effort et des succès des Caisses du Jura d'abord puis de l'ensemble du pays. Il donne ses encouragements aux dirigeants, les invitait à remplir consciencieusement le mandat qui leur a été confié, selon la lettre et l'esprit des statuts et fait des vœux pour la prospérité de la Fédération et de ses sections.

L'assemblée procède ensuite aux élections statutaires. M. le président ayant voulu déposer les armes après ses 20 ans d'activité, voit son mandat confirmé par la volonté des délégués. La même marque de confiance est témoignée à tous ses collègues du Comité auquel est adjoint M. l'abbé Cordelier, curé de Courtételle.

La séance administrative est ensuite levée et au rythme d'une marche entraînée, la vaillante fanfare de Courtételle conduit le cortège des délégués à l'Hôtel de la Gare pour le dîner en commun et où se déroulera la suite de l'ordre du jour. La fanfare agrémenta la première partie du repas par un concert fort goûté. Puis, entre les plats et les discours, les conversations particulières vont s'animer et se donner libre cours.

La *séance de l'après-midi* est ouverte par M. Chételat, député et maire de Courtételle, qui dit sa joie de recevoir les délégués des Caisses de Crédit Mutuel du Jura dans son village.

M. le doyen Gueniat, initiateur enthousiaste de l'idée Raiffeisen en terre jurassienne, rappelle de façon pittoresque ses débuts de propagande, il y a 35

ans, alors que, curé de Bure, il répandait la première semence en luttant contre le scepticisme de ses paroissiens. Voulant passer aux actes à la fin d'une 5ème réunion d'étude, il entendit, dans le plus savoureux patois du pays, la réplique spontanée d'un vieux paysan : « Attention, je vous assure que le curé cherche des sous ! » Et le narrateur de préciser les principes que l'expérience a montré efficaces et de faire appel à la fidélité la plus stricte aux statuts.

Ceux qui sont à la brèche depuis 20 ans avaient droit à la reconnaissance de la Fédération : M. Michel, député, réserve cette surprise en présentant des fleurs accompagnées d'aimables paroles aux deux pionniers, M. Membrez, président et M. l'abbé Montavon.

L'inoubliable Congrès de Montreux de 1944 est remémoré par le rapport imagé de M. Hêche (Cornol).

Toujours à la tâche, M. Membrez, président, présente un historique très fouillé de la Fédération au terme de ses 20 ans, tableau d'autant plus précis qu'il est l'expression même de l'activité de l'auteur, secondé par de généreux dévouements. Il honore la mémoire des disparus auxquels toute l'assemblée rend hommage. Par l'éloquence des chiffres, il fait ressortir la marche ascendante des Caisses fédérées dont le succès est dû au dévouement et au sacrifice le plus souvent cachés des dirigeants. Au palmarès de ces vaillants raiffeisenistes, il convient de citer deux cas : M. Jos. Guélat (Bure) en activité depuis la fondation de la Caisse il y a 35 ans et les six dirigeants de Cœuve en fonction depuis la fondation il y a 25 ans. Sans fausse gloire, il est utile de marquer les raisons des succès de la Fédération pour inciter la génération actuelle des responsables du mouvement Raiffeisen à regarder l'avenir avec confiance et à se maintenir dans la voie des progrès sociaux par l'application de nos principes chrétiens d'entraide mutuelle.

L'heure de l'étude était réservée au délégué de l'Union. En un exposé à la fois psychologique et philosophique, M. Froidevaux, reviseur, trace « Le rôle éducateur des Caisses Raiffeisen ». Ce rôle s'exerce sur l'individu, sur les dirigeants, sur les sociétés et enfin sur l'ensemble de la communauté, en leur inculquant l'esprit essentiellement chrétien et humanitaire tout de collaboration et de discipline qui anime les principes fondamentaux éprouvés par plus de 40 ans d'expérience fructueuse. Chacun aura pu puiser de sages enseignements aux sources pratiques du confédéré, ancien éducateur lui-même.

En ces temps d'événements historiques, la Patrie ne pouvait être oubliée. C'est M. Michel, vice-président du Grand Conseil, qui lui adresse un toast d'une finesse exquise et d'une haute portée morale et qui fait vibrer au cœur de tous l'amour du Pays.

M. l'abbé Montavon tire enfin les conclusions de la journée par un hymne d'action de grâces à Dieu pour son évidente protection, puis il ajoute :

A notre époque qui doit panser tant de blessures, effacer tant de misères, le programme Raiffeisen devient toujours plus actuel et impérieux. Mettons nos cœurs à la hauteur des circonstances et manifestons notre dévouement en raison de la mission plus délicate et plus hardue qui nous est dévolue. Soyons parmi les cadres forts et sains sur lesquels la Patrie peut compter pour mettre l'argent au service de tous.

L'institution Raiffeisen, institution d'utilité publique au premier chef, étant une œuvre de crédit, s'occupe nécessairement d'argent : c'est son rôle. Mais, parce qu'elle est essentiellement une œuvre de solidarité chrétienne, c'est dans son rôle de moraliser le crédit et de viser au perfectionnement moral de ses membres. Ce n'est d'ailleurs là ni son moindre souci, ni son moindre mérite.

Journée reconfortante et encourageante marquant la volonté du raiffeisenisme jurassien de remplir sa noble mission qui doit garantir l'indépendance financière et la sécurité du pays.

Fx.

## Dans les Caisses Raiffeisen romandes du canton de Fribourg

La Fédération des Caisses Raiffeisen de la partie romande du canton de Fribourg a tenu ses assises annuelles, le mardi 24 avril 1945, à l'Hôtel Suisse à Fribourg.

Présidée avec habileté et finesse par M. l'abbé Monnard, curé de Marly, le nouveau président, cette assemblée réunissait plus de 100 délégués venus pour entendre la proclamation des résultats et des progrès réjouissants autant que continus de ce mouvement populaire en terre fribourgeoise.

L'ordre du jour prévoyait, pour le matin, la liquidation des affaires administratives ainsi qu'une discussion générale sur des questions importantes relatives au ménage intérieur, tandis que l'après-midi était réservée à l'étude de problèmes pratiques d'ordre professionnel ; pour cette raison, aucune invitation officielle n'avait été faite.

Après les souhaits d'usage du président, *M. l'abbé Terrapon, secrétaire*, fit lecture d'un excellent procès-verbal remémorant la dernière assemblée.

Puis *M. le président Monnard* de présenter un rapport d'activité fort documenté par lequel il fait état de la prospérité des Caisses Raiffeisen dans nos communautés rurales et de l'activité féconde des dirigeants selon l'esprit et la lettre des principes statutaires éprouvés en collaboration avec l'effort général de la Direction centrale de l'Union: les 49 Caisses fédérées réunissent 3500 membres et 12.700 épargnants. *La somme globale des bilans, en augmentation de 2,3 millions, soit du 10 %, se chiffre par 25,7 millions tandis que le mouvement d'affaires atteint 37,5 millions.* Les bénéfices de Fr. 73.766,— (60.000.— en 1943) ont porté les réserves à 973.250 francs.

L'occasion est donnée au rapporteur de revenir sur le débat qui s'était ouvert au Grand Conseil lors de la session de mai 1944 durant laquelle une offensive s'était déclanchée contre les Caisses Raiffeisen qu'on accusait de faire une concurrence spéciale à la Banque de l'Etat et de dévier de leur esprit initial en faisant des opérations sortant de leur cadre. Malgré l'insistance de nos mises en demeure, aucun de ces griefs n'a pu s'étayer sur des faits concrets. Il était par conséquent aisé à l'éminent orateur de les réfuter point par point, chiffres en main et d'en arriver par une logique implacable à des conclusions diamétralement opposées à celles émises par certains milieux bancaires par trop intéressés: *Il démontre* que la concurrence des Caisses Raiffeisen à l'égard de la Banque de l'Etat ne représente qu'une infime partie de celle que lui font subir les 26 autres établissements bancaires du canton auxquels il faut ajouter les banques privées et les compagnies d'assurances, ces dernières surtout étrangères au canton. *Il proteste* avec énergie contre les assertions gratuites et fausses capables de jeter le discrédit sur les Caisses Raiffeisen soumises à la revision professionnelle de l'Union Suisse qui a l'obligation légale de veiller au respect de la loi et des statuts. *Il prouve* avec aisance que la collaboration des Caisses fribourgeoises avec la Caisse centrale est tout à l'avantage de l'économie cantonale qui en retire des services matériels appréciables.

Un tel débat sur l'arène publique du Grand conseil a d'ailleurs mis en évidence la valeur de notre organisation et l'excellence de notre activité; et le

rapporteur se plaît à en tirer une leçon profitable pour nous:

Ce débat nous montre une fois de plus la nécessité qu'il y a pour nos Caisses de ne jamais s'éloigner, ni beaucoup, ni peu, de nos principes et de nos statuts. Si l'on nous attaque sans preuve, qu'en serait-ce si nous dérogeons à nos principes? Notre ligne de conduite est simple et claire; elle nous a été marquée par le Père Raiffeisen, par le Doyen Traber, par le Chanoine Raemy: fidélité absolue à tous les principes de base de notre organisation, fidélité absolue à nos statuts; maintenir ensuite, et développer toujours davantage l'esprit qui doit animer notre mouvement: coopération chrétienne, désintéressement de nos dirigeants, esprit d'ordre et conscience dans toute notre activité. Veillons à ce que l'accroissement des affaires ne nous apporte pas un esprit capitaliste, mais que, au contraire, plus nous grandissons matériellement, plus aussi nous grandissons spirituellement en prenant davantage conscience de notre mission: mettre l'argent au service des personnes et non les personnes au service de l'argent.

Corroborant la solide argumentation de ce magistral exposé, l'assemblée à l'unanimité tient à constater et à proclamer formellement ce qui suit:

**Les Caisses Raiffeisen fribourgeoises sont toujours restées fidèles à l'idéal de leur fondateur; elles ne se sont jamais départies des principes éprouvés qui sont à leur base et n'ont jamais dérogé aux statuts qu'elles se sont données. Institutions d'autofinancement et d'entraide coopérative, elles continueront à l'avenir comme par le passé, envers et contre tout, à servir les intérêts économiques et sociaux de la population fribourgeoise.**

La suite de l'ordre du jour appelait la présentation des comptes qui sont approuvés sur rapport des vérificateurs, avec remerciements à l'adresse du trésorier, *M. Sapin*. La fortune de la Fédération s'élève à Fr. 927,35. Les sections de Semsales et Progens sont appelées à vérifier les comptes de l'exercice en cours. La cotisation annuelle ne sera plus perçue à l'avenir à raison de Fr. 10.— par Caisse, mais sur la base plus rationnelle de Fr. 2.50 par centaine de mille francs de bilan.

Par un exposé bien documenté, *M. Heuberger, directeur*, brosse un tableau précis autant que brillant de la situation générale du mouvement Raiffeisen en 1944 qui marque un raffermissement considérable sur toute la ligne. Les revisions professionnelles donnent à l'Office central de l'Union l'occasion de suivre de très près l'activité de chacune des Caisses. Par l'excellent esprit qui y règne, nos institutions s'avèrent comme éléments précieux d'ordre et de discipline.

Aux discussions et décisions objectives et constructives du matin, débattues dans une atmosphère très digne,

succédaient; l'après-midi, des exposés d'enseignement pratique.

*M. Bücheler*, reviseur de l'Union, étudie des questions administratives et fiscales, puis s'arrête sur des problèmes actuels de politique financière dérivant de la situation du marché de l'argent.

*M. le directeur Heuberger* fait un exposé des principes sacrés à la base de la protection de la famille et dessine la structure de la Caisse d'allocation familiale créée par l'Union. Cette nouvelle institution permettra aux Caisses fribourgeoises de s'adapter facilement aux exigences posées par la loi cantonale sur la matière qui est entrée en vigueur le 1er avril 1945.

*M. Dévaud* (Treyvaux), profite enfin de la discussion générale pour émettre certaines critiques concernant la politique des prix des produits agricoles; il considère également que compte doit être mieux tenu du renchérissement du coût de la vie lors de la fixation des salaires des caissiers. *M. le directeur Heuberger* répond à ce dernier propos que l'Union a préconisé déjà à plusieurs reprises le système des allocations appropriées de vie chère que nombre de Caisses ont du reste adopté; au surplus, *M. Heuberger* considère que l'assemblée ne se prête pas à un débat sur la politique agraire et qu'il convient de faire confiance ici à nos autorités.

En guise de conclusion à ce pâle reflet de cette journée laborieuse nous citerons encore le passage final du message de l'infatigable pionnier fribourgeois, *M. le chanoine Raemy*, indéfectiblement attaché à son œuvre Raiffeisen:

Restons donc les serviteurs de la volonté divine, soutenons-nous les uns les autres comme nos aïeux et acceptons la discipline commune. La gestion consciencieuse de nos institutions et la confiance en Dieu et en nos chefs sont des principes de grandeur et une source de force! Ayons de plus en plus des cœurs fraternels. Aimons-nous les uns les autres et qu'on ne vienne jamais nous jeter à la figure «**coude à coude réunis pour une même tâche, ils ne se touchent pas**»! La plus précieuse des victoires pour notre peuple suisse, c'est la conquête d'un régime d'amitié organisé entre tous les raiffeisenistes suisses qui ont reçu du doyen Traber une mystique au nom de laquelle on s'aime et on s'entraide pour le bien de la famille et de la Patrie.

## Le mouvement Raiffeisen

**s'étend toujours**

L'activité de fondation a été de nouveau fructueuse durant les mois d'avril et mai.

3 Caisses ont encore vu le jour dans les Grisons, 1 à Obwald, 1 en Argovie,

1 en Valais et 1 au Tessin. La Suisse romande figure également au palmarès avec une fondation dans le Jura bernois :

**Fahy** est la dernière conquête du Raiffeisenisme en terre jurassienne. Fahy — mot qui sonne le vieux français de la Rauracie — est situé aux confins de la Haute-Ajoie, à l'extrême frontière française, ce qui lui valut de passer des heures tragiques au moment de l'accrochage des troupes de Delatre de Tassigny aidées des Américains avec les forces occupantes entre le front du Lomont et Delle.

Fahy a donc sa Caisse Raiffeisen. Préparée 15 jours auparavant par une conférence d'orientation donnée par **M. Léon Membrez**, président de la Fédération Jurassienne des Caisses Raiffeisen, la séance de constitution eut lieu le 23 avril en présence du délégué de l'Union, **M. Froidevaux**, reviseur.

Pour en diriger les destinées, les 45 adhérents choisirent d'excellents citoyens pénétrés de l'esprit de dévouement et conquis à l'idée chrétienne de l'entraide. Tandis que le Comité de direction a, à sa tête, **M. Ernest Theubet**, marchand de fourrages, le Conseil de surveillance est présidé par l'initiateur du mouvement Raiffeisen dans la paroisse, **M. l'abbé Nusbaumer**. Si l'on sait que l'équipe dirigeante est complétée à la gestion des affaires par le jeune receveur communal, **M. Edmond Périat**, l'activité de la Caisse benjamin est assurée. Cette coopérative de crédit et d'épargne a, devant elle, une belle œuvre à remplir auprès de la population laborieuse de ce riant village en la faisant bénéficier de précieux avantages matériels et moraux.

## Extrait des délibérations

de la séance des organes de l'Union  
du 13 mai 1945.

1. Les conditions d'adhésion ayant toutes été remplies, les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

*Fahy* (Jura bernois)

*Malans, Compadiols et Somvix*  
(Grisons)

*Kerns* (Obwald).

Ces 5 nouvelles admissions portent à 15 déjà le nombre des Caisses fondées en 1944 et l'Union compte actuellement 788 Caisses Raiffeisen affiliées.

2. La Direction de l'Office fiduciaire et de revision renseigne les Conseils sur les mesures d'organisation prises en vue du 42<sup>me</sup> congrès annuel, qui s'annonce sous les meilleurs auspices. 1400 délégués venant de 22 cantons y prendront part.

Bien que Lucerne, cité hôtelière par excellence, offre de très larges possibilités comme lieu de congrès, l'ampleur actuelle de nos manifestations commence à poser de graves problèmes d'organisation et surtout de logement des dé-

légués. La question d'une réduction du droit statutaire actuel de représentation, qui prévoit 5 délégués au maximum par Caisse, se pose avec toujours plus d'acuité.

3. Pour tenir compte du vœu exprimé par nombre de Caisse affiliées et pour témoigner tout particulièrement, en ce moment où les hostilités cessent en Europe, notre profonde sympathie envers ceux qui souffrent, les organes de l'Union décident d'élever de 40.000 à 50.000 francs la participation du mouvement raiffeiseniste suisse (Caisses affiliées et Union) au *Don suisse pour les victimes de la guerre*. Ce supplément sera fourni par la Caisse centrale et par les Caisses, par un certain élargissement de la cote de répartition initialement prévue. Le système adopté de la participation au Don suisse dans le cadre du mouvement raiffeiseniste, qui exempte les Caisses d'autres attributions sur le plan des actions locales ou cantonales, a été en général très apprécié.

4. La Direction de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel* au 30 avril. Après avoir enregistré une nouvelle rapide progression tout au début de l'année, le bilan accuse pour les trois derniers mois un léger mouvement rétrograde et se fixe actuellement à 190,2 millions de francs.

5. Le *rapport annuel de l'Union* est actuellement sous presse et sera adressé aux coopératives affiliées au début de juin.

## Le coin des raiffeisenistes tessinois Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinese

### L'attività di fondazione.

Il movimento raiffeisenista nella Svizzera italiana è decisamente in marcia. La quarta cassa Raiffeisen del Ticino è sorta a Stabio, il simpatico e popoloso villaggio del fertile Mendrisiotto, l'11 maggio 1945!

L'iniziativa di questa fondazione è dovuta alla Corporazione agricola ticinese dell'Organizzazione cristiana sociale ed al suo dinamico Segretario M. R. Don Filippo Martinaglia. La Corporazione, che vuol raggruppare i contadini del Ticino in un fronte unico per la difesa dei loro legittimi interessi, ha tra i suoi scopi, quello della diffusione delle casse rurali (sistema Raiffeisen), di cui conosce l'eccellenza come soluzione ideale delle necessità del credito agricolo. A Stabio si costituì una forte sezione che studiò attentamente la questione della cassa rurale.

La sera del 24 aprile 1945 venne tenuta dall'avv. dr. Emilio Riva di Lugano una conferenza di orientamento. I presenti, circa una trentina, dopo una proficua ed interessante discussione, decisero senz'altro di attuare la fondazione della cassa: la sera stessa furono firmate numerose adesioni.

L'assemblea costitutiva della Cassa ebbe luogo, alla presenza del M. R. Don Marti-

naglia e dell'avv. dr. V. Torriani, la sera dell'11 maggio 1945 con l'intervento di 22 soci, numero veramente notevole data la stagione dei lavori agricoli che esige dai contadini sforzi prolungati e lunghe veglie. Il delegato dell'Unione Svizzera, avv. Emilio Riva, dopo brevi parole di incoraggiamento, di ringraziamento, di augurio e dopo aver assicurato l'assemblea della simpatia e dell'appoggio dell'Unione, diede lettura degli statuti e del regolamento dopo di che la fondazione della cassa venne decisa all'unanimità.

La Direzione venne così composta: sig. Manghera Michele, presidente, sig. Rusconi Giuseppe, vice-pres., sig. Heitmann Natale, segretario e dei sigg. Fontana Pietro et Colombo Giovanni, membri, il Consiglio di Sorveglianza dei sigg. Pellegrini Angelo, presidente, Robbiani Giuseppe e Mombelli Paolo ed a cassiere venne eletto il sig. Prof. Giovanni Mombelli. La messa in attività della cassa venne fissata per il 1 giugno p. v.

L'Unione, le Casse Raiffeisen svizzere e ticinesi ed i raiffeisenisti tutti assicurano la Cassa di Stabio della loro viva simpatia e del loro incondizionato appoggio e le augurano di cuore un ottimo inizio, una sicura prosperità, una feconda attività nel quadro sperimentato dei principi raiffeisenisti, nella perseveranza, nell'ordine, nella disciplina, doti che sono innate nei nostri contadini, si benemeriti della Patria!

## Pensées

Si avec l'argent nous pouvons aider notre prochain, soulager quelque misère, c'est encore celui-là qui rapporte le plus gros intérêt.

\* \* \*

La première condition du bonheur est que l'homme puisse trouver joie au travail. Il n'y a de vraie joie dans le repos, le loisir, que si le travail joyeux le précède. Le travail le plus pénible peut être accompagné de joie, dès que le travailleur sait pouvoir goûter le prix de sa peine. La malédiction commence avec l'exploitation de ce travail par un autrui mystérieux, qui ne connaît du travailleur que son rendement.

André Gide « Journal ».

**Ce numéro est composé de 16 pages. Il paraît comme numéro double de juin-juillet.**

**Le prochain numéro paraîtra au début d'août.**

### Mot de la fin.

— Quelle est votre profession au civil ?  
— Banquier, mon capitaine.  
— Ouais, avec une tête pareille ?  
— Parfaitement mon capitaine. C'est moi qui place les bancs sur la place les jours de marché.

### Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.